

MADAGASCAR

REVUE DE PRESSE - FEVRIER 2021

Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ Affaires nationales	1
▶ Lutte contre le coronavirus	8
▶ Diplomatie - Géopolitique	9
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE	9
▶ Insécurité, dahalo, vindicte populaire	10
▶ Justice.....	10
▶ Gouvernance	11
▶ Trafic d'or à destination de Dubaï via l'Afrique du Sud	12
▶ Droits des femmes	13
▶ Agitation dans les universités, droits de l'enfant.....	14
▶ Santé.....	16
▶ Migrations – Code de la nationalité	17
▶ Médias, réseaux sociaux	17
ÉCONOMIE - SOCIAL.....	19
▶ Ressources naturelles	19
▶ Environnement, foncier.....	20
▶ Coopération, bailleurs de fonds.....	21
▶ Economie - Social.....	23

POLITIQUE

▶ Affaires nationales

02/02 - La présidente de l'Assemblée nationale, la magistrate Christine Razanamahasoa, a averti les députés de l'opposition que des poursuites pourraient être engagées à leur encontre pour « diffusion de fausses nouvelles » sur certaines stations de radio. Elle affirme avoir reçu de « multiples plaintes et critiques émanant aussi bien des différentes institutions publiques, des ministères, des personnalités publiques et politiques ». Elle souligne que « les propos tenus en dehors des activités parlementaires, au cours des réunions publiques ou dans les médias, ne sont pas couverts par l'immunité parlementaire, donc passibles de poursuites devant les tribunaux ». Si « des propos injurieux, diffamatoires et calomnieux envers des personnalités publiques, des affirmations et accusations gratuites sans preuve palpable, à l'instar de l'affirmation que 8 milliards de dollars venant du groupe Al-Qaida serviront à financer le Programme Emergence Madagascar, l'incitation à la haine et à la violence, qui sont des infractions punies par le code pénal du pays » sont avérés, un député risque selon elle des poursuites judiciaires. L'Express indique que « les membres du groupe parlementaire TIM tirent à boulet rouge quotidiennement sur le pouvoir, dans l'émission radiophonique 'Miaramanona' (...) Les débats volent ainsi très bas sur les ondes et sur les réseaux sociaux où les deux camps ne s'accordent pas le moindre cadeau. On finit par la diffamation et l'atteinte à la vie privée. C'est la preuve que les débats sortent du domaine social et politique et que les arguments de persuasion sont épuisés. Les bornes sont dépassées et on glisse dangereusement vers les agressions physiques individuelles. »

Le champ d'application de l'immunité parlementaire fait débat. Hanitra Razafimanantsoa, députée du TIM, se réfère à la Constitution. « Aucun député ne peut, hors session, être arrêté qu'avec l'autorisation du bureau de l'Assemblée nationale, sauf en cas de flagrant délit de poursuites autorisées ou de condamnation définitive ».

03/02 - Projet de manifestation de l'opposition le 6 février, veille de la date anniversaire des événements de 2009 : la préfecture de police exige le dépôt d'une demande d'autorisation. Les autorités promettent

de prendre les dispositions nécessaires contre toutes formes de violations des textes en vigueur. L'opposition fait savoir qu'elle ne renoncera pas : « *On a besoin de prendre l'air, de se distraire, et de présenter nos vœux de nouvel an* », a déclaré la députée TIM Hanitra Razafimanantsoa. « *Nous allons juste organiser une excursion, nous n'allons pas aller saccager ni vandaliser des biens* », a-t-elle souligné. Aucune information sur le lieu du rendez-vous n'a encore été fournie.

Midi croit savoir que l'initiative de ce projet est source de tensions au sein de l'opposition. Le leadership de Marc Ravalomanana serait mis en cause par des membres de la plateforme RMDM, notamment par les partisans du HVM et du MTS du député Roland Ratsiraka.

04/02 - La députée TIM Hanitra Razafimanantsoa se défend d'avoir entrepris des démarches pour inciter l'armée à rallier la cause de l'opposition et à prendre l'initiative d'une mutinerie. « *Les militaires sont des hommes majeurs. S'ils décident de faire une insurrection, c'est leur initiative. Nous, au sein de l'opposition, nous ne pourrions pas les forcer à faire cela* », se défend-elle, en réponse aux rumeurs véhiculées dans des médias.

04/02 - Opposition - « L'excursion aura lieu coûte que coûte ». Le lieu de rendez-vous est encore tenu secret. Les organisateurs se refusent à demander une autorisation au préfet de police, laissant entendre que la manifestation ne se tiendra pas au centre-ville et qu'elle ne perturbera pas la circulation. Tous les moyens à disposition des forces de l'ordre, même les véhicules motorisés, seront mobilisés pour maintenir l'ordre dans la capitale. « *Le fait que la manifestation de l'opposition soit proche de la commémoration de la tuerie du 7 février [2009] ravive un cauchemar chez beaucoup de citoyens* », écrit L'Express.

05/02 - Le rassemblement de l'opposition aura lieu en dehors d'Antananarivo mais le site est gardé secret. Ni le regroupement ni le déplacement ne devront occasionner une perturbation pour la circulation ou pour l'ordre public, rassurent les opposants. Le maintien du secret entretient les appréhensions du pouvoir, d'autant plus que ce « *meeting excursion* » se déroulera la veille de l'anniversaire de la tuerie du 7 février 2009. Le choix de la date est-il une simple coïncidence ou est-ce un calcul politique ?

Midi croit savoir que le rassemblement aura lieu dans l'Avaradrano, à Imerikasinina, une terre acquise à Marc Ravalomanana. Le responsable de l'EMO Far, le général Andry Rakotondrazaka, a admis que « *s'agissant d'une excursion, cela ne nécessite aucune autorisation* ». Une position partagée par la députée du TIM, Me Hanitra Razafimanantsoa. Les organisateurs se sont engagés à respecter l'ordonnance de 1960 qui interdit « *tout discours contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs ou contenant provocation à un acte qualifié de crime ou délit* » Mais l'ordonnance stipule que « *tous cortèges (...) sur la voie publique sont soumis à l'autorisation préalable des autorités* ». Il est de ce fait prévu que les départs se fassent de manière échelonnée. L'Express écrit : « *Avec plus de 20 000 participants inscrits à 'l'excursion', un clash entre ces derniers et les forces de l'ordre risque de faire de vives étincelles. Outre les éléments déployés de nuit, les patrouilles se multiplient également, le jour. La police militaire est de nouveau de sortie dans les rues de la capitale. Depuis hier, les allers-retours d'un véhicule militaire à bord duquel se trouvent des hommes de la gendarmerie et de l'armée est remarqué aux alentours du domicile de Marc Ravalomanana.* » Le général Njatoarisoa Andrianjanaka indique qu'il s'agit de « *patrouilles normales* ».

06/02 - Fausse démission du premier ministre et du ministre de la défense. L'ancien ministre de la communication, Andrianjato Razafindambo Vonison sous la présidence Rajaonarimampianina, adepte de « *fake news* », selon *NewsMada*, a publié sur les réseaux sociaux et les ondes une information selon laquelle Christian Ntsay aurait démissionné et se serait enfui en Inde avec le ministre de la défense et que la ministre de la communication a refusé d'assurer l'intérim. L'ancien ministre appelait l'armée à prendre le pouvoir et affirmait qu'Al-Qaïda finançait le Plan Emergence de Madagascar à hauteur de 8 milliards de dollars. Affirmations gratuites vite démenties par la primature et la présidence. La direction de la législation et du contentieux de la primature a décidé de suspendre la diffusion par satellite de la station MBS sur Canal+, Parabole et Startimes. Pour autant, la chaîne appartenant à Marc Ravalomanana continue d'émettre sur les ondes de la capitale. La décision pourrait en fait avoir été prise en prévision de la manifestation (« *excursion* ») que l'opposition devait tenir le lendemain à Imerikasinina.

Au cours de cette même journée, des médias proches du pouvoir avaient indiqué que le premier ministre était parti à La Réunion pour « *effectuer un contrôle de santé de routine* », prévu de longue date. Une autre source évoque un malaise qui aurait justifié ce départ précipité. Un responsable de la direction de la communication du bureau du premier ministre avait démenti cette absence et assuré que « *le chef du gouvernement est bien à Madagascar* », sans plus de détails. En septembre 2020, Christian Ntsay avait déjà effectué un voyage à La Réunion mais aucune communication officielle n'a été faite sur le sujet.

Une sortie médiatique du chef du gouvernement a mis fin aux rumeurs sur sa démission ou son état de santé.

10/02 - Convoqué à la section de recherches criminelles de la gendarmerie nationale, Vonison Andrianjato ne s'est pas présenté. Joint au téléphone, l'ancien ministre a martelé une nouvelle fois que « *la fin*

approche pour le pouvoir en place ». Un appel à la révolte qui est à l'origine de sa convocation, en même temps que sa diffusion d'une « *fake news* » sur la démission du premier ministre. Vonison Andrianjato a cessé de participer à l'émission « *Miara-manonja* » animée par l'opposition et qui a lancé un ultimatum pour exiger le retrait des forces de l'ordre qui stationnent devant le domicile de Marc Ravalomanana et le retour de la chaîne MBS dans les bouquets satellitaires. L'ancien ministre de la communication resterait introuvable.

08/02 - On craignait le pire mais finalement l'« excursion » de l'opposition, transformée en meeting politique, s'est déroulée dans le calme. La police s'était déployée en grand nombre pour parer à tout débordement mais il n'y en a pas eu. Un grand nombre de véhicules de transport ont été contrôlés, certains n'avaient pas les autorisations nécessaires pour embarquer des passagers. Ces contrôles systématiques ont créé des embouteillages monstres à Antananarivo. Ces blocages ont dissuadé les manifestants de se rendre vers le centre-ville. Ce n'est que partie remise : l'opposition appelle à une nouvelle manifestation, plus proche de la capitale. Pour *Tribune*, le coup d'essai de l'opposition, qui a rassemblé plusieurs milliers de manifestants, peut être considéré comme un succès. Les ténors de l'opposition comme Me Hanitra Razafimanantsoa, sans grande surprise, ont tenu des discours très virulents à l'endroit du pouvoir. Des menaces à peine voilées ont été proférées à l'encontre des forces de l'ordre et surtout du préfet de police d'Antananarivo. Les arguments de l'opposition se basent sur les difficultés sociales actuelles et l'incapacité du pouvoir à apporter des réponses concrètes aux problèmes de l'électricité, de l'eau, de la sécurité, de l'inflation, de l'éducation et de la crise sanitaire.

09/02 - Après l'« excursion » des opposants, la préfecture de police d'Antananarivo a décidé de sévir. « *Aucune manifestation à caractère politique, où qu'elle se tienne et quel que soit l'organisateur ne sera plus autorisée* » a annoncé le général Angelo Ravelonarivo. Les opposants ont fait savoir qu'ils maintiennent leur projet de nouvelle manifestation, qui se tiendrait cette-fois-ci au centre-ville. « *Les contrevenants risquent une arrestation* » a prévenu le préfet de police. Les organisateurs ont demandé à être reçus par les chefs d'Eglise du FFKM pour qu'ils interviennent auprès des autorités pour rétablir le dialogue. Le FFKM s'est exprimé sur plusieurs points ces derniers temps, n'épargnant pas les autorités de critiques sur la mauvaise gouvernance.

Un contrôle massif des véhicules de transport en commun qui ont conduit les excursionnistes du mouvement politique « *Miamamonja* » à Imerikasinina a été effectué. 27 taxis-be ont été mis en fourrière. 21 ont été verbalisés pour défaut d'autorisation de changer d'itinéraire. Les six autres transportaient des marchandises interdites. Pour tromper la police, certains transporteurs avaient placé des faireparts funèbres sur leur pare-brise. Seuls 50 des 200 taxis-be affrétés avaient pu rejoindre Imerikasinina.

L'ancien ministre de la communication, Vonison Andrianjato, a été convoqué à la Brigade de recherche pour diffusion de fausse nouvelle et diffamation, suite à l'annonce qu'il avait faite de la démission et de la fuite du premier ministre.

08/02 - 12 ans après la tuerie devant le palais présidentiel dont le bilan officiel a fait état de plus de 30 morts et de plus de 200 blessés, les partisans d'Andry Rajoelina et de la lutte populaire de 2009 ont commémoré cet évènement dans plusieurs villes. Toutes les grandes figures du mouvement se sont présentées devant la stèle commémorative du 7 février, devant le palais d'Ambohitsorohitra. Face à la manifestation que l'opposition a organisé la veille, les partisans du régime ont tenu à exprimer leur solidarité. « *L'histoire balbutie encore sur ce qui s'est passé réellement ce jour-là* », écrit *Midi*. Les versions divergent encore, en l'absence d'enquête indépendante sur l'origine des tirs meurtriers. Le quotidien estime qu'une institution comme le Conseil pour le Fampihavanana Malagasy (CFM) pourrait se saisir du dossier mais que vu le contexte, « *ce n'est qu'un doux rêve. Stoïquement, on dira qu'il faut laisser le temps au temps pour faire décanter les choses.* »

09/02 - Antsiranana - Depuis un mois, un important dispositif de forces de l'ordre a été déployé dans la cité portuaire. Les étudiants de l'université réclament la libération de leurs six camarades ainsi que celle d'un de leurs enseignants et du directeur des affaires sociales, incarcérés depuis le 25 janvier après une violente soirée d'émeutes dans la cité universitaire. Le point de départ de ces échauffourées serait une coupure d'électricité forcée et la pénurie d'eau récurrente. Les forces de l'ordre avaient alors usé de grenades lacrymogènes et effectué des tirs de sommation. Trois gendarmes au moins avaient été blessés. À la place, trois nouvelles arrestations, musclées, ont eu lieu sur un campus quadrillé par des militaires lourdement armés. Le matériel de sonorisation a été confisqué. Les étudiants présents à la manifestation n'ont pas souhaité témoigner au micro de *RFI*, de peur d'être reconnus et appréhendés par les forces de l'ordre. Officiellement, ce déploiement de forces est destiné à prévenir la grève des étudiants – initiée début janvier – qui réclament le paiement de leurs bourses et qui dénoncent l'absence de recrutement pour les normaliens diplômés. Officieusement, beaucoup voient dans cette militarisation excessive la crainte d'un soulèvement populaire qui rappelle les heures sombres de la ville, théâtre de soulèvements violents en 2002 et 2009, lors des deux coups d'Etat. Ce déploiement massif de militaires laisse supposer qu'au plus haut sommet de l'État la crainte d'une

étincelle est palpable. Le préfet de région, qui n'a pas révélé le nombre de forces prépositionnées dans la ville, dément toute arrière-pensée politique mais souligne la dangerosité des étudiants.

09/02 - Sénat : suite à une décision de la HCC du 21 janvier, le nombre des conseillers et attachés parlementaires de la nouvelle Chambre haute sera revu à la baisse. L'entourage du président, des deux vice-présidents et des 15 autres sénateurs devait compter 256 membres. Cet effectif pléthorique et budgétivore ne comprend pas les conseillers techniques bénévoles qui ne sont pas en principe rémunérés, sauf s'ils perçoivent des indemnités payées à travers « *les fonds spéciaux qui sont des dotations globales mises à la disposition des chefs d'institution* ». Les nominations des membres de cabinet et des attachés parlementaires sont suspendues à la décision de la HCC à qui une nouvelle proposition a été transmise. Il appartiendra à cette dernière de considérer si la (légère) diminution du nombre des conseillers et attachés parlementaires apportée par le Sénat tient compte du « *souci d'austérité budgétaire et de préservation des deniers publics* ». *Midi* indique que dans les deux Chambres du Parlement qu'il a depuis plusieurs législatures de fortes suspensions d'emplois fictifs. Le stratagème consiste à faire nommer des collaborateurs fantômes, notamment des non-permanents, afin d'empocher leurs indemnités ou du moins, de se les partager « *fifty-fifty* », d'un commun accord entre celui qui fait nommer et celui ou celle qui est nommé(e).

12/02 - La HCC a déclaré conforme à la Constitution la copie corrigée du règlement intérieur de la Chambre haute. De 41, le nombre de collaborateurs du président est ramené à 34. Un membre du bureau permanent disposera d'un cabinet de six assistants permanents et de trois conseillers techniques permanents. Chaque sénateur disposera de neuf collaborateurs (six assistants parlementaires permanents et trois conseillers techniques permanents). Les cinq membres du bureau permanent compteront donc au total 70 collaborateurs. Avec les 13 sénateurs qui disposeront chacun de 9 collaborateurs, le Sénat comptera en tout 187 conseillers, assistants parlementaires et autres attachés. Non compris les conseillers techniques bénévoles du président. Les sénateurs peuvent fractionner un poste de conseiller et/ou d'attaché parlementaire permanent en deux postes non permanents. Après ce feu vert de la HCC, la distribution des postes va pouvoir commencer...

10/02 - Alors que le bras entre le pouvoir et l'opposition s'intensifie, le FFKM met les politiciens devant leurs responsabilités. Sollicité par l'opposition pour qu'il intervienne en faveur de l'ouverture d'un dialogue avec le pouvoir, le FFKM en appelle à une prise de conscience et à la responsabilité de la classe politique pour trouver une issue apaisée à la situation.

10/02 - Le commandant de la gendarmerie nationale, le général Njatoarisoa Andrianjanaka, a tenu à démentir les rumeurs selon lesquelles les dirigeants des forces de l'ordre ne sont plus écoutés par leurs subalternes. Le général a, par ailleurs, mis en garde sur les risques encourus par ceux qui propagent de fausses informations.

11/02 - Les forces de défense et de sécurité mettent en garde contre toute intention de provoquer des troubles ou des émeutes. Le commandement affirme également la cohésion des troupes et la synergie des trois corps qui les composent. Le général Njatoarisoa Andrianjanaka, commandant de la gendarmerie nationale et chef de file de l'État-major mixte opérationnel, met en garde : « *Nous ne pouvons pas rester les bras croisés face aux auteurs de troubles. Tous ceux qui auront cette intention seront considérés comme les bandits, les ennemis de la nation.* »

12/02 - Armes illicites et mercenaires à Nosy Be - « Ce sont des rumeurs non fondées », selon le ministre de la défense. Des rumeurs sur l'entrée illicite de trois containers d'armes et sur l'arrivée des mercenaires étrangers pour le compte de l'opposition se répandent sur les réseaux sociaux. Les ministres de la défense, de la sécurité publique et de la gendarmerie nationale ont démenti ces informations. « *Pour le moment, l'aéroport de Nosy Be est l'unique endroit où les étrangers peuvent entrer à Madagascar. Aucune arme n'a été saisie sur place et aucun mercenaire n'y a été arrêté. Ceux qui espèrent faire entrer des armes illicitement sur le territoire national n'y arriveront pas* » affirment-ils. Le général Richard Ravalomanana n'écartera pas pour autant la possibilité d'ouverture d'une enquête. L'opposition est accusée par les partisans du pouvoir de vouloir semer des troubles. Le premier ministre appelle l'opposition à patienter et à respecter le calendrier électoral pour envisager de revenir au pouvoir.

12/02 - Le conseil des ministres donne le feu vert à la création d'un Groupement des forces d'intervention spéciale au sein de l'armée (GFIS). Une troupe d'élite pour répondre aux menaces modernes. Le Groupement sera composé des meilleurs éléments de l'armée de terre, de l'air et de la marine. Il est probable que sa mise en place implique l'acquisition de nouveaux équipements. Ce corps d'élite interviendra surtout pour faire face « *aux menaces hybrides et non conventionnelles* », telles que les attaques terroristes ou la piraterie maritime. Le GFIS pourra également être déployé pour des missions d'interception de tentatives

d'exportation illégale des ressources naturelles par voie maritime ou pour venir en appui de missions périlleuses, par exemple dans les cas de bataille rangée avec des dahalo retranchés.

13/02 - Rasolo André : « Arrêtons l'escalade de toute forme de violence ». Le sociologue universitaire estime que Madagascar se trouve de nouveau dans une situation critique. La crise sanitaire apparue en mars 2020 a provoqué une crise sociale profonde et une crise économique considérable, donnant naissance depuis un mois à un début de crise politique. « *Stabilisons les institutions de la République déjà fragiles. Régions tout conflit autour d'une table dans le cadre constitutionnel. Allons vers la relance économique de notre pays* », a-t-il lancé.

Midi écrit : « La tension politique monte et certains politiciens, en perte de vitesse depuis des années, refont surface. Ils ont quitté l'arène pour se consacrer à d'autres préoccupations mais depuis que le débat se réchauffe et que certains pronostiquent une crise, ces têtes qui ont marqué une autre époque de la vie politique réapparaissent. »

13/02 - Loi sur le financement des partis politiques : la société civile relance le sujet. La menace d'une nouvelle crise politique pousse les observateurs à exiger la transparence. *Newsmada* écrit : « *Les opposants ont organisé une grande 'excursion' à Imerikasinina en déployant les grands moyens. La question se pose sur la provenance du financement d'une telle organisation, surtout que les participants n'avaient qu'à s'inscrire et à récupérer leur badge pour pouvoir bénéficier du transport sur le lieu de rendez-vous.* » Le site s'interroge sur les raisons pour lesquelles cette loi n'a pas été amendée. Y-t-il un accord tacite entre les partis politiques pour maintenir le statu quo ?

15/02 - Déploiement massif des forces de l'ordre dans le centre-ville de la capitale. Des bruits ont circulé sur les réseaux sociaux selon lesquels il allait y avoir des rassemblements. Un appel a été notamment adressé aux chômeurs, aux paramédicaux, étudiants en médecine et normaliens grévistes ainsi qu'aux consommateurs. « *La tension ne cesse de monter entre les tenants du pouvoir et l'opposition* », note *Midi*. Les observateurs redoutent une nouvelle crise politique, le pouvoir craint une tentative imminente de coup d'Etat et prévient que toute tentative de déstabilisation sera réprimée.

Les leaders du mouvement « Miara-Manonja » avaient prévenu qu'ils allaient faire une importante annonce sur les ondes pour appeler la population à « *se tenir prête au nom de la patrie* » et à « *s'unir pour le changement et pour l'amélioration des conditions de vie du peuple* ». Pour *L'Express*, si le rendez-vous médiatique a bien eu lieu, les auditeurs et téléspectateurs sont restés sur leur faim. Vonison Andrianjato, ancien ministre de la communication, sous la coupe d'une convocation pour enquête à la gendarmerie, a pris la parole au cours de l'émission pré-enregistrée, affirmant la détermination des voix de l'opposition à « *se dresser pour que la démocratie soit effective.* ».

16/02 - L'opposition annonce une manifestation dans la capitale, à Ambohitovo. Le préfet de police a été « *informé* ». Selon la correspondance signée par les députés TIM, les parlementaires vont faire un « *rapport public* » de leur mandat, une formule déjà tentée en 2020 et toujours interdite par les autorités. Ambohitovo n'a accueilli aucune manifestation politique depuis 2009. Le site, baptisé « *place de la démocratie* » lors des derniers événements politiques, a changé de vocation et est devenu un parc d'attractions avant d'être transformé à l'avenir en parc botanique. En 2009, le mouvement dirigé par Andry Rajoelina était parti d'Ambohitovo et avait conduit à la chute de Marc Ravalomanana. Depuis deux semaines, la capitale vit avec une présence massive et dissuasive des forces de sécurité sur plusieurs axes stratégiques.

16/02 - Le FFKM a reçu les représentants du « Miara-Manonja ». Les opposants ont exposé les tenants et aboutissants de leur mouvement face aux Églises qui n'ont pas dévié de leur ligne de conduite. Le FFKM aurait accepté de recevoir les représentants de l'opposition « *par politesse* ». Une source proche du FFKM a clairement affirmé qu'il n'entrerait pas dans la mêlée politique. Des représentants du pouvoir auraient également demandé à être reçus dans le but de demander aux Églises d'amorcer un rapprochement entre les protagonistes. Une mission que le Conseil œcuménique ne voudrait plus assurer.

19/02 - La préfecture de police d'Antananarivo confirme l'interdiction du rapport public prévu par les députés TIM à Ambohitovo et met en garde ceux qui ont l'intention de mener une manifestation. « *Tout meneur d'une manifestation interdite encourt l'arrestation, qu'importe son statut* », prévient le général Richard Ravalomanana, secrétaire d'État à la gendarmerie. Le général Angelo Ravelonarivo, préfet de police, motive cette décision par un vice de procédure relatif aux autorisations nécessaires. La notification serait insuffisante. Il ajoute qu'il faut, également, l'autorisation de la mairie d'Antananarivo, propriétaire des lieux et le paiement des frais de location à la trésorerie de la capitale. Or le maire, Naina Andriantsitohaina, a déjà fait savoir que la place d'Ambohitovo ne peut plus accueillir d'événements en raison des travaux engagés pour en faire un parc botanique. « *Préserver l'ordre public* », est l'autre motif soulevé par le préfet pour motiver la décision d'interdiction. Il avance comme argument la véhémence des propos tenus par les leaders du mouvement « *Miara-manonja* ». Les députés TIM et les porte-voix de l'opposition martèlent qu'ils n'ont pas l'intention

de reculer. Le Conseil du Fampihavanana Malagasy (CFM) appelle au calme et à l'apaisement. « *Chacun devrait tirer des leçons du passé* », lance son président, Alphonse Maka. Une crise en ce temps de crise serait insoutenable pour la majorité des Malgaches, estime-t-il. Pour Herilaza Imbiki, vice-président du Sénat, il est nécessaire que les protagonistes se mettent autour d'une table. « *L'unité nationale est actuellement menacée. Une autre crise ne peut qu'entraîner le pays dans l'extrême pauvreté* », martèle-t-il.

20/02 - Meeting de l'opposition - Le préfet de police suggère aux députés du TIM de présenter leur rapport d'activité public sur un terrain vague à Soamandrakizay, un lieu excentré sur lequel s'était tenue la cérémonie religieuse lors de la visite du pape François, en présence de 5 000 fidèles. « *Sur les réseaux sociaux, les ouailles du camp d'opposition s'amuse de l'alternative indiquée par la préfecture* », écrit L'Express.

22/02 - Manifestation avortée de l'opposition. Les forces de l'ordre ont quadrillé toutes les rues qui mènent vers le centre-ville de la capitale, imposant la fermeture de tous les commerces. « *Seuls les piétons ont eu le droit de s'y rendre à condition de ne pas porter de vêtement rouge, code couleur prévu par le mouvement Miara-Manonja et l'opposition. Ceux qui en ont eu l'audace de le porter ont eu droit à des intimidations, des lynchages verbaux de la part de groupes d'individus qui, eux, ont pu se rendre sur les lieux interdits d'accès, voire même à des arrestations par les forces de l'ordre* », indique Tribune. D'aucun s'étonnent de constater qu'une fois de plus les dirigeants du mouvement n'ont pas fait le déplacement pour venir soutenir leurs troupes qui ont tenté, non sans risque, de répondre à leur appel. « *Notre absence sur place est une question de stratégie* », a justifié le député Fidèle Razara Pierre. L'idée était « *qu'il n'y ait ni troubles ni casse* ».

Les députés de l'opposition ont demandé dans l'après-midi aux autorités de lever les barrages et ont appelé leurs partisans à écouter les consignes sur les ondes du Miara-manonja. Ils ont dans la foulée condamné les arrestations ainsi que les menaces à l'encontre de leurs supporters. Douze personnes vêtues de rouge et se trouvant en centre-ville ont été arrêtées, parmi lesquelles un officier de gendarmerie à la retraite. Elles ont été accusées de participation à une manifestation non autorisée, d'atteinte à la sûreté de l'État, de provocation d'attroupements et même de rémunération de manifestants. Quatre d'entre elles, en possession d'espèces, ont été soupçonnées d'avoir rémunéré des « *gros bras* » pour semer des troubles.

Le verrouillage de la place du 13-mai et d'Ambohitovo a été assuré par près de 3 000 éléments de l'état-major mixte opérationnel. Des véhicules blindés ont été mobilisés. Un filtrage a été appliqué aux véhicules de transport sur les routes nationales pour dissuader les opposants à se rendre dans la capitale. Les ministres de la défense et de la sécurité publique, ainsi que le secrétaire d'Etat à la gendarmerie nationale ont été vus sur les lieux, signe de l'importance accordée par le gouvernement à ces événements. L'opposition affirme qu'elle ne renoncera pas à accéder à la place du 13-mai et indique avoir alerté la communauté internationale et les ONG en charge des droits de l'homme. La députée Hanitra Razafimanantsoa a condamné la « *violation des droits fondamentaux, comme la liberté d'aller et venir, la liberté d'opinion et d'expression, la liberté de manifestation, la liberté d'information et d'être informé ainsi que la liberté de s'habiller et de porter la couleur de son choix.* »

23/02 - Le général Angelo Ravelonarivo, préfet de police d'Antananarivo, annonce qu'il s'opposera à tout nouvel événement public de l'opposition Miaramanonga. « *Madagascar est un état de droit, il y a des lois qui régissent Antananarivo* », a-t-il lancé. Il soutient que les mesures appliquées sont des mesures de police administrative préventives et non pas répressives, ayant pour but d'éviter des perturbations dans le centre-ville. Le mouvement est accusé de troubler la quiétude de la population par des discours de haine et des insultes.

18/02 - Diaspora malgache : participation au processus électoral envisagé par le gouvernement. Une innovation qui sera échelonnée sur 10 ans et qui nécessitera, au préalable, un dialogue et une coordination, a précisé la présidence. Ce projet est inclus dans la nouvelle lettre de politique nationale destinée à la diaspora qui développe les axes prioritaires du gouvernement à mettre en œuvre dans le cadre d'un plan décennal. Cette nouvelle politique est fondée sur la base de la protection et de la coopération avec ces ressortissants qui vivent à l'étranger.

23/02 - Les enfants de personnalités politiques ciblés. Une pratique qui se perpétue. Lorsque qu'Hery Rajaonarimampianina était au pouvoir, ses fils ont été les cibles de l'opposition. Traité entre autres de drogué ou encore de trafiquant, un des fils de Marc Ravalomanana a connu le même sort. Mais il n'y pas que les enfants des présidents qui soient visés. Me Hanitra Razafimanantsoa, députée de l'opposition, s'offusque de l'arrestation de sa fille, arrêtée sur la RN1 le jour de la manifestation avortée, placée en garde à vue, puis jugée et condamnée à trois mois de prison avec sursis et à une amende de 50 000 Ar. pour détention de chanvre indien et pour outrage à un agent de forces de l'ordre. L'Ordre des avocats, dont Me Hanitra Razafimanantsoa est membre, se range de son côté, évoquant une condamnation injuste et une procédure d'enquête illégale. Comme les autres enfants de présidents, ceux d'Andry Rajoelina sont également la cible des attaques de ses ennemis. Visés par des propos haineux et diffamatoires sur les réseaux sociaux pour des

affaires de drogue, la première dame, indignée, est sorti de ses gonds pour défendre ses enfants. L'une de ces attaques proviendrait d'une personnalité politique expatriée depuis plus d'un an.

24/02 - Offenses portées à l'encontre des enfants du chef de l'Etat : le gouverneur d'Analamanga, Hery Rasoamaramaka, annonce que des plaintes seront déposées. Et d'ajouter : « *ce n'est pas parce que l'on vit à l'étranger que l'on peut tout se permettre* ». Même s'il ne l'a pas dit ouvertement, il s'agit, selon *Midi*, de Fanirisoa Ernaivo, magistrate, ancienne présidente du Syndicat des magistrats de Madagascar (SMM) et candidate à la dernière présidentielle, révoquée en novembre 2019 pour avoir injurié les forces de l'ordre venues encadrer un meeting. Les injures et diffamations publiques sont passibles de sanctions pénales jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et des amendes jusqu'à 100 millions Ar, selon la loi sur la cybercriminalité. Le Code pénal prévoit également des peines conséquentes. *La Vérité* rappelle que Mialy Rajoelina, à travers l'association Fitia, a déjà mis en garde ceux qui créent les comptes « *Fake* » de ses enfants sur *Facebook*.

23/02 - Le mouvement Rohy invite la classe politique au dialogue. Face au contexte politique délétère, il rappelle que le taux d'abstention aux dernières présidentielles a atteint 51,9 % : plus de la moitié des électeurs a refusé de choisir entre Marc Ravalomanana et Andry Rajoelina au second tour. De ce fait, le mouvement appelle l'opposition à plus de retenue et de responsabilité, en faisant des propositions concrètes ; il exhorte le pouvoir à accepter le dialogue en vue de s'atteler à redresser réellement le pays.

Rohy déplore que le maintien de l'ordre présente un aspect plus répressif que préventif et tend à restreindre les libertés individuelles et condamne l'emploi des moyens utilisés durant la manifestation estudiantine de Toamasina, qui a occasionné des blessés des deux côtés et un mort dû à l'usage de balles réelles. Les armes létales auraient dû être prohibées. « *.Les dirigeants estiment que la vérité est de leur côté, ne supportent aucun doute et aucune critique, ont une très faible volonté de concertation et d'écoute alors que nous sommes en 2021 et que la gouvernance est en piteux état, considèrent comme ennemi de la nation tout détracteur de l'opposition qui 'sème le trouble' et tout ayant droit aux manifestations, imputent un complot politique derrière toute manifestation publique, notamment sociale, et instrumentalisent les forces de sécurité à leur profit politique* », peut-on lire dans son communiqué¹.

23/02 - Le Haut conseil pour la défense de la démocratie et de l'Etat de droit (HCDED) interpelle les acteurs du monde politique de faire cesser tous les actes pouvant engendrer des troubles. C'est le cas en particulier, dit-il, des incitations à la haine qui ne font qu'aggraver les difficultés rencontrées par le pays. Chacun doit respecter la loi et ne doit pas faire usage de propos ou des gestes blessants.

23/02 - Alliance des partis de l'opposition « contre la dictature et l'abus de pouvoir ». Dans une déclaration commune, le RMDM, le groupe Panorama, le TIM et d'autres partis de l'opposition annoncent que le rapport d'activités des députés TIM se mue en « *Tolon'ny vahoaka malagasy* » ou « *Mouvement du peuple malgache pour la lutte contre la dictature et l'abus de pouvoir* ». Le mouvement se poursuivra tant que nous n'aurons pas atteint notre objectif, ont-ils souligné. Le groupement dénonce également toute forme de violences perpétrées lors du rassemblement avorté et réclame la libération des 12 personnes qui ont été arrêtées et placées en détention provisoire.

25/02 - Le domicile de Marc Ravalomanana est depuis quelques jours sous la coupe d'une surveillance militaire. « *Son statut d'ancien président de la République lui procure une sécurisation minutieuse* », a annoncé, le général Andrianjanaka pour justifier cette présence tout près de sa demeure à Faravohitra. Ce dispositif est critiqué par l'opposition qui soupçonne une « *intimidation* ».

25/02 - Menaces d'arrestation contre des membres du mouvement d'opposition. Le général Njatoarisoa Andrianjanaka, commandant de la gendarmerie nationale, a indiqué que « *si les hommes politiques convoqués ne se présentent pas après deux ou trois relances, ils feront l'objet d'un avis de recherche et seront arrêtés* ». Jusqu'ici, la gendarmerie a convoqué aux fins d'enquêtes pour des propos tenus sur les ondes des radios et TV du mouvement « *Miara-manonja* » deux dirigeants non élus du mouvement. Ceux-ci ne se sont pas présentés et continuent de participer aux émissions à travers des appels téléphoniques.

26/02 - Marc Ravalomanana sort de son silence pour exiger la libération des 12 manifestants détenus. « *Libérez ces innocents* », a-t-il lancé. « *Considérez le cas de ces gens : ils sont en prison parce qu'ils étaient vêtus de rouge et parce qu'ils portaient un badge* ». Pour l'ancien chef de l'État, c'est une situation impensable. « *Dans d'autres pays, si des manifestants sont arrêtés, on les libère le soir même. On ne les garde pas en prison plusieurs mois* ». Les laisser en prison ne ferait qu'attiser les tensions et risquerait de faire gagner le mouvement en intensité, affirme-t-il. Marc Ravalomanana s'est également exprimé en faveur de la poursuite du mouvement de l'opposition. « *Ce qui devrait n'être qu'un rapport des parlementaires, va devenir une lutte*

¹ Cf. Blog Justmad - <https://p8.storage.canalblog.com/80/60/448497/128687660.pdf>

contre la dictature », a-t-il lancé. L'ancien président a insisté sur les impacts négatifs de « ces mauvais signaux » envoyés par les autorités à la communauté internationale. Il a également évoqué la présence des forces de l'ordre postés devant son domicile depuis quelques jours et qui, d'après lui, enregistrent toutes les personnes qui s'y rendent. « Arrêtez de m'espionner car ce n'est pas la priorité en ce moment », a-t-il lancé.

26/02 - Le coordonnateur résidant des Nations-unies à Madagascar, Issa Sanogo, tire la sonnette d'alarme : « Le développement durable a horreur de l'instabilité sociopolitique », a-t-il martelé. « Que ce soit la communauté internationale, les politiciens, la société civile, ou la population, on a tous intérêt à ce que la quiétude des Malgaches soit préservée, que la consolidation de la paix ou plutôt la stabilité soit préservée, pour qu'on puisse aller de l'avant pour le développement qu'on recherche tous », a-t-il soutenu à l'issue d'un entretien avec le président du Conseil du Fampihavanana Malagasy (CFM).

27/02 - L'opposition accepte finalement la proposition qui lui avait été faite par la préfecture de police d'organiser le « rapport public » des parlementaires TIM à Soamandrakizay. Le meeting devrait avoir lieu le 6 mars, sur la propriété d'un riche homme d'affaires *karana*, près de celle de l'Eglise catholique, à 10 km du centre-ville. Ce terrain avait proposé à l'opposition le 20 février, comme une alternative à la place du 13-mai et à Ambohitato. La préfecture n'a pas encore donné son accord pour ce lieu de rendez-vous mais a refusé une nouvelle fois la demande qui lui a été présentée de tenir au préalable une manifestation place de la Démocratie, à Ambohitato. « La demande en question, qui nous est parvenue, n'a pas respecté le délai légal de 48 heures exigé par les textes en vigueur », a affirmé Angelo Ravelonarivo.

27/02 - La course à la succession de Jean-Eric Rakotoarisoa à la présidence de la HCC est ouverte. Il avait été nommé il y a 7 ans par Hery Rajaonarimampianina, dans le cadre du quota présidentiel constitué de trois membres. A deux semaines de l'échéance du 12 mars, des noms commencent à circuler pour faire partie du trio de hauts conseillers que doit désigner Andry Rajoelina. Nommés plus tardivement, le mandat des six autres membres de la HCC ne prendra pas fin le 12 mars.

► Lutte contre le coronavirus

03/02 - Flambée des cas suspects dans les Centres de santé de base (CSB), à l'université d'Antananarivo et dans certains lycées. La crainte d'une nouvelle vague se répand. Dans 20 CSB de la capitale les remèdes malgaches Covid-Organics, les fortifiants et les antibiotiques sont gratuits. Les agents de santé de toutes les structures sanitaires à travers le pays sont de nouveau mobilisés pour intensifier la lutte. Les congés seront refusés, prévient le ministre. Un appel qui risque de ne pas être entendu par les paramédicaux qui brandissent la menace d'une grève générale au cas où ils n'obtiendraient pas satisfaction de leurs revendications.

04/02 - Covid-19 ou pas ? La hausse de l'absentéisme scolaire inquiète les parents d'élèves. Il n'y a, pour l'instant, aucune certitude quant à la nature des maladies qui justifient ces hausses inhabituelles d'absences que l'on constate mais des responsables d'établissement exigent désormais qu'au retour les enfants présentent un certificat médical attestant qu'ils ne sont pas porteurs du coronavirus.

Situation inquiétante dans les hôpitaux. Des médecins réclament la séparation des lieux d'hospitalisation des patients atteints du coronavirus de ceux des autres malades. Le risque d'infection nosocomiale devient élevé, alertent-ils. Des décès de patients admis à l'hôpital pour d'autres pathologies sont décédés du Covid-19. Des médecins demandent que des hôpitaux soient réquisitionnés pour traiter spécifiquement des malades de coronavirus.

04/02 - En Afrique, le scepticisme gagne du terrain vis-à-vis des vaccins contre le Covid-19 sous l'effet d'une méfiance qui remonte loin, d'une communication qui laisse à désirer et de théories du complot. Parmi les facteurs, l'impopularité des gouvernements et la désinformation. Une théorie qui a trouvé une large audience veut par exemple que les vaccins aient été conçus pour stopper la croissance démographique africaine. De nombreux internautes se demandent aussi comment il se fait que les remèdes à base de plantes aient été mis de côté dès le départ. Un exemple couramment cité est le Covid-Organics, remède expérimental proposé par Madagascar. D'autres s'interrogent sur la rapidité avec laquelle le vaccin a été développé pour la maladie Covid-19, alors que des calamités bien plus mortelles en Afrique n'ont pas encore trouvé de remède. À cela s'ajoute le fait que les gouvernements eux-mêmes peuvent jeter le poison du soupçon. Une interview dans laquelle deux scientifiques français suggéraient en 2020 que les entreprises expérimentent leurs vaccins d'abord en Afrique a provoqué une levée de boucliers et contribué à raviver les craintes anciennes d'exploitation du continent par les occidentaux. Des scandales comme la mort en 1996 de 11 enfants nigériens après des essais de traitement menés par le géant pharmaceutique Pfizer contre la méningite ont laissé des traces en Afrique de l'ouest.

04/02 - 47 pays africains vont bénéficier de l'initiative internationale Covax. Les vaccins disponibles ont été répartis entre 145 pays et représentent, à ce stade, 3,3 % seulement des besoins totaux. L'Érythrée, la Guinée équatoriale, Madagascar et la Tanzanie ne sont pas concernés, soit parce que leur développement économique ne leur permet pas d'acheter les vaccins par leurs propres moyens ou simplement parce qu'ils ne se sont pas manifestés pour bénéficier du dispositif Covax, comme c'est le cas pour Madagascar. Dans la grande majorité des cas, c'est le sérum Astra Zeneca fabriqué en Inde qui sera proposé. Les quantités sont globalement proportionnelles à la population de chaque territoire.

18/02 - Covid-19 - Essais cliniques dans le silence pour le « CVO curatif ». L'annonce du projet de production du CVO curatif avait été effectuée durant l'inauguration officielle de la société Pharmalagasy. Une étape clef dans la production d'un médicament, qui serait conduite au sein du centre de traitement Covid-19 du Village Voara. « *Cela fait des semaines, trois ou quatre, que nous nous sommes lancés dans la phase d'essai clinique du CVO curatif. Nous continuons d'effectuer le recrutement auprès des personnes atteintes de la maladie qui viennent auprès du centre de traitement d'Andohatapenaka en vue d'avoir le plus de données possibles* », explique une source. Le ministère de la santé refuse de confirmer l'information. *Midi* se réjouit de constater que grâce à la richesse de sa biodiversité Madagascar peut participer à la lutte mondiale contre la pandémie.

26/02 - Situation inquiétante à Nosy Be, seule ville touristique ouverte au tourisme international et accessible par les vols internationaux depuis le début de la crise sanitaire. Une quarantaine de cas de Covid-19 ont été confirmés dans ce district. Le préfet a pris la décision d'interdire les réunions et les rassemblements. Pour l'instant, la situation n'a pas eu d'impact sur l'organisation des vols internationaux et régionaux qui desservent la localité. Le ministère des transports pourrait opter pour une suspension des vols internationaux à destination de Nosy-Be si la situation devait encore se détériorer. Selon le ministre de la santé, Jean Louis Rakotovoao, aucune souche mutante de Covid-19 n'a encore été détectée dans le pays.

27/02 - Une hausse de l'hospitalisation des personnes qui développent la forme grave du coronavirus est constatée. Pas de confinement en vue. Cette hausse des cas graves s'expliquerait par les rassemblements et le relâchement des gestes barrières. Les spécialistes redoutent une explosion de cas au début de la saison hivernale, dans deux mois.

► Diplomatie - Géopolitique

17/02 - Îles Eparses : reprise des discussions entre Madagascar et la France. Le processus de négociations sera accéléré, a annoncé l'ambassadeur de France, Christophe Bouchard, lors d'une rencontre avec le président du Sénat, Herimanana Razafimahefa. Des discussions avaient été entamées il y a deux ans mais ont été interrompues en raison de la pandémie. La dernière rencontre entre les délégations remonte à novembre 2019 et n'a pas été fructueuse.

05/02 - L'océan Indien renferme plus de gaz que la mer du Nord et le Golfe Persique. L'essentiel de la ressource se cache dans les fonds du canal près des côtes du Mozambique, mais aussi de la Tanzanie et de Madagascar². Les Seychelles disposent aussi d'un stock. Cette ressource est très convoitée. Une petite partie du gaz naturel découvert dans le golfe du Mozambique est déjà exploitée. La Tanzanie, qui possède également des mines d'or, a passé des contrats avec le Canada en 2019 pour l'exploitation de la ressource. Total, Exxon Mobil et ENI sont positionnés. Ils ont investi d'importantes sommes dans la région et attendent la reprise économique pour engager des travaux d'exploitation. Il est également question de pétrole mais la conjoncture actuelle impose une mise en sommeil des projets. Les gouvernants du Mozambique ont endetté leur pays pour investir massivement dans des navires militaires pour protéger l'extraction offshore. « *Des achats financés par des emprunts clandestins* », selon l'hebdomadaire français *Le Point*. Les Amis de la Terre, demande à la France de cesser ses investissements gaziers. Une partie des sommes collectées servirait à financer le mouvement Al Shebab dont les partisans ont pris possession, depuis août 2020, du port gazier de Mocimboa da Praia. Cette installation soudaine de djihadistes au Mozambique est-elle commanditée ? Le 12 janvier, le ministre des armées a officialisé l'aide de la France. Les formateurs de La Réunion et de Mayotte vont se rendre au Mozambique pour former les militaires à lutter contre le terrorisme. Dans le même temps, la France va verser 300 millions d'euros d'aide pour la coopération bilatérale. Une dépense qui va permettre de protéger les îles Éparses revendiquées par Madagascar et les intérêts de la France dans le canal.

DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE

² Article complet : https://theconversation.com/la-nouvelle-geopolitique-de-locean-indien-152638?fbclid=IwAR2j_Tv47Ormx17CrN83FZV0Nly20zJ-zbZ-7-SGIvYF78ffUAC52U27s3Y

01/02 - HCDD³ : 108 doléances reçues. Malgré l'épidémie de Covid-19, le HCDD n'a cessé de recevoir des doléances, hormis lors du pic de juin-juillet 2020 où une partie du personnel a été atteinte par la maladie obligeant une fermeture temporaire du siège. Ainsi, du 10 mars au 2 novembre, le HCDD a reçu 108 doléances, **57 concernant le respect des droits de l'homme**, 43 ayant trait à l'Etat de droit et 8 à la bonne gouvernance. La saisine du HCDD est gratuite, et cette entité est tenue de donner suite par écrit à toute saisine émanant de quiconque constatant le non-respect des principes démocratiques et des règles de droit par une institution, entité publique ou privée.

02/02 - Le Père Pedro Opeka et son organisation Akamasoa nominés par le premier ministre Slovène pour recevoir le prix Nobel de la paix. Le travail du Pedro et de son association incarne, dit-il, les objectifs des Nations unies. Ses efforts sont devenus un projet de paix global dans la lutte contre la pauvreté, la marginalisation et l'injustice, pour permettre aux pauvres du monde entier de vivre une vie digne. Son nom a figuré à plusieurs reprises dans la liste des candidats mais le titre lui a jusqu'ici échappé.

► Insécurité, dahalo, vindicte populaire

01/02 - Selon le magazine d'investigation « Trandraka », les vols de zébus sont couverts par une mafia en col blanc. Les réseaux de complicité seraient à l'origine de la prolifération des vols, l'une des sources de la paupérisation de la population en milieu rural et de l'exode vers des régions plus sûres. Il n'est pas rare que des dahalo pris en flagrant délit soient libérés au bout de quelques semaines, voire de quelques jours. Selon le magazine, « *les affaires sont parfois tout simplement classées sans suite sous la pression* ». Des habitants victimes d'exactions décident de se procurer des armes pour assurer leur protection et il n'est pas rare qu'ils finissent à leur tour par devenir des dahalo. Il peut arriver que les forces de l'ordre vendent leurs armes aux populations. Lorsque les zébus volés débarquent dans les abattoirs de la capitale, ils sont blanchis avec des fiches individuelles de bovidé en règle. Tout ceci nécessite un réseau de complicités à tous les niveaux., notamment au niveau des communes et des régions, seules entités à pouvoir acheter et retirer les fiches individuelles de bovidés auprès de l'imprimerie nationale.

22/02 - Attaque de dahalo à Mahaso Est, district de Betroka. 9 individus hommes, femmes et enfants, ont été brûlés vifs dans leur maison. 3 zébus ainsi qu'une vingtaine de brebis ont également été brûlés dans cette attaque. Les dahalo n'ont pu prendre que deux zébus. Six hommes ont été arrêtés. Un litige foncier est à l'origine du massacre. « *L'insécurité et les actes qui dépassent l'entendement montent en puissance dans le district de Betroka* », écrit L'Express.

05/02 - Arrêtés pour désobéissance civile et meurtre d'un gendarme principal hors classe à Ambaton-drazaka, 19 suspects dont deux femmes ont été traduits devant le parquet à Ambatondrazaka. Toutes les personnes ayant comparu ont été placées sous mandat de dépôt.

25/02 - Un véhicule de transport de personnel a échappé de justesse à un braquage en proche banlieue de la capitale. Le véhicule devait ramener à leur domicile des employés d'un call Center d'Ankorondrano lorsqu'il s'est retrouvé nez-à-nez avec une vingtaine de malfaiteurs barrant la route. Après une délicate manœuvre, le conducteur a réussi à échapper aux griffes des bandits qui ont quitté les lieux en un éclair.

04/02 - Mananara-Nord - Un opérateur économique a été lynché puis brûlé vif. Le chef de famille, originaire du Sud-Est, a été battu et torturé à mort pour avoir poignardé son épouse et sa belle-mère. Grièvement blessées, ces dernières ont été placées sous soins intensifs. A l'origine de ces événements, un différend familial. La vindicte populaire a été organisée à l'initiative de la famille et de proches des deux victimes. Des primes avaient été promises par la famille à ceux qui pourraient donner des informations sur l'homme recherché.

► Justice

13/02 - La liberté provisoire a été refusée à Rolly Mercia malgré le revirement du principal accusateur qui disculpe l'intéressé. Des avocats internationaux vont porter l'affaire auprès du Comité des droits de l'homme des Nations unies. L'affaire Harry Laurent Rahajason, alias Rolly Mercia, est actuellement jugée au niveau de la Cour d'appel d'Antananarivo. La question de l'attroupement illicite survenu à Ambohipo le 13 janvier 2020 est loin d'être bouclé. Les juges de la juridiction de second degré ont statué sur la demande de liberté provisoire introduite par l'avocat de Rolly Mercia. Après la plaidoirie de Me Eric Rafidison, précédée de l'aveu d'un accusé, le juge du parquet général s'est opposé à la demande soutenue par tous les accusés. Ce qui a amené par la suite le juge du siège à proclamer le refus de liberté provisoire pour les cinq hommes qui se sont présentés devant la barre. La libération de Rolly Mercia était très attendue du fait qu'un accusé, l'auteur

³ Haut Conseil pour la Défense de la Démocratie et de l'Etat de Droit

principal de l'attroupement non autorisé, s'est retracté et avoué que le complice condamné dans cette affaire n'avait rien à voir avec la manifestation. Toute la plaidoirie avancée par l'avocat de la défense de l'ancien ministre de la communication a soulevé « *des irrégularités* » constatées dans la procédure. La prochaine comparution est fixée au 5 mars pour tous les accusés. Entre-temps, Me Eric Rafidison a annoncé la saisine de l'instance internationale. Deux avocats français, William Bourdon et Amélie Lefebvre, prennent l'affaire en main. Ces experts indiquent avoir saisi le Comité des droits de l'homme des Nations unies aux fins d'obtenir une décision constatant les multiples violations des droits fondamentaux de leur client.

17/02 - Rolly Mercia : mandat de dépôt pour une autre affaire. Suite à la plainte de l'opérateur Mamy Ravatomanga, Harry Laurent Rahajason, dit Rolly Mercia, a été placé sous mandat de dépôt par le tribunal de première instance d'Antananarivo. La plainte a été déposée en octobre 2020, selon la défense de l'ancien journaliste et ancien ministre de la communication. Il est accusé de « *faux témoignages, dénonciation abusive et propagation de fausses nouvelles* ». Des articles de presse de Rolly Mercia publiés en 2015 sont incriminés. Il semble qu'il ait fourni de faux témoignages au parquet national financier à Paris à l'encontre cet opérateur, PDG du groupe Sodiat et soutien à l'époque d'Andry Rajoelina. Ce membre du parti HVM avait déjà été condamné à 44 mois d'emprisonnement ferme pour avoir participé à un rassemblement illégal. Il purge sa peine à la prison d'Antanimora. Sa demande de liberté provisoire en attendant son procès en appel prévu le 5 mars dans le cadre de cette première affaire a été refusée.

15/02 - Recrudescence de production des faux jugements au palais de justice d'Anosy dans la capitale. Profitant des retards accumulés durant le confinement, des faussaires confectionnent des jugements, principalement en matière de divorce et de litiges fonciers. Certains s'en sont déjà servis au niveau du service des domaines en vue d'entreprendre une mutation. Ce sont ces derniers qui ont constaté des irrégularités sur les documents présentés.

► Gouvernance

01/02 - L'Ecole nationale de la magistrature et des greffes (ENMG) organisera deux concours cette année. Bien que les dates n'aient pas encore été publiées, les discussions autour de la transparence de ces concours restent d'actualité. Un sujet qui a été évoqué lors d'un débat organisé par la Friedrich Ebert Stiftung (FES). « *Le concours a été annulé pour des raisons valables et justifiées, pour des soupçons de corruption* », a indiqué la juge de la Cour suprême et ministre de la justice de l'époque, Noro Harimisa Razafindrakoto. Elle estime d'ailleurs que les enquêtes n'ont pas été menées jusqu'à leur terme sinon plusieurs personnes auraient dû être inculpées. « *Arrêtons les semblants et agissons réellement* », a-t-elle précisé, faisant référence au système de sécurisation du concours. Le président du Syndicat des magistrats (SMM), Jaona Clément, estime que les faits de corruption ne sont pas suffisamment dénoncés. La confiance a du mal à s'installer. « *Devrions-nous arriver jusqu'à la correction des copies à l'étranger ?* », s'est-il interrogé.

04/02 - La gestion de la crise sanitaire en 2020 n'a pas eu une incidence négative sur la consolidation de la démocratie à Madagascar. Le pays se trouve à la 85e place dans le monde et fait partie des 10 premiers en Afrique, selon le rapport sur l'indice de démocratie 2020 publié par *The Economist intelligent unit* (EIU). L'étude est établie sur la base de 60 critères regroupés en cinq catégories : le fonctionnement du gouvernement, la participation et la culture politiques, la liberté civique ainsi que le processus électoral durant la crise sanitaire. Alors que la moyenne mondiale a connu une baisse de 5,3 points, la Grande île a maintenu sa progression réalisée en 2019 et reste à la 85e place sur 167 pays. Deux années en 2018, la Grande île se trouvait encore à la 95e place Elle a même vu son score s'améliorer, passant de 5,6 points sur 10 en 2019, à 5,7 points pendant la crise sanitaire. Le pays est encore dans la phase de transition d'un régime autoritaire à un régime démocratique comme le Kenya, le Nigeria ou encore l'Ukraine. A l'échelle continentale, la Grande île monte à la 9e place et dépasse désormais le Sénégal (10e). L'île Maurice est le premier pays africain (20e au niveau mondial) et le seul considéré comme une « *démocratie à part entière en Afrique* ».

04/02 - Fiabilisation des concours administratifs - Un logiciel dénommé A-Harihary 2.0 sera mis en œuvre par le ministère du travail avec l'appui du Pnud. Il devrait permettre aux différentes institutions publiques d'assurer l'égalité des chances, le recrutement des plus méritants dans la transparence et de se doter des meilleures compétences.

07/02 - La ministre de la fonction publique, Gisèle Ramampy, a fait savoir que 204 fonctionnaires ont été traduits devant le conseil de discipline suite aux opérations d'assainissement de la gestion des ressources humaines de l'Etat réalisées avec le logiciel Augure.

27/02 - Transparency International Initiative Madagascar élabore actuellement un projet de lutte et de dénonciation de la corruption dans le secteur de la santé publique. 6 localités de 3 régions à savoir Anosy, Analamanga et Atsimo Andrefana sont concernées par ce projet.

► Trafic d'or à destination de Dubaï via l'Afrique du Sud4

01/02 - Les autorités sud-africaines n'ont pas donné suite à la demande d'extradition des trois personnes interpellées à leur arrivée à Johannesburg et à la demande de rapatriement des lingots d'or.

Dès le début de cette affaire le gouvernement avait mené une démarche à la fois diplomatique et juridique dans ce sens. La question est de savoir si ce silence vaut refus, s'interroge *Midi*. Si la justice locale décide de condamner les trois passeurs, l'affaire deviendra difficile pour Madagascar : cela voudra dire qu'ils vont purger leur peine en Afrique du Sud et il sera difficile par la suite, pour la justice malgache, de juger des prévenus qui auront été condamnés dans un autre pays. Pour le rapatriement des 73,5 kg d'or, des négociations vont être menées sur le terrain diplomatique. Côté malgache, l'enquête avance. La gendarmerie a publié un avis de recherche à l'encontre de 7 personnes soupçonnées d'être impliquées dans cette affaire. Une dizaine de personnes ont déjà été placées sous mandat de dépôt à Tsiafahy et Antanimora. De son côté, le Pôle anti-corruption (Pac) a indiqué devoir auditionner d'autres personnes pour les besoins de l'enquête. Parmi celles-ci, des éléments de la douane et de la police aux frontières mais du fait de la procédure qui régit les deux services, une autorisation est nécessaire et celle-ci tarde à venir, à bientôt un mois du début des enquêtes.

02/02 - Le procès sur l'affaire d'exportation illicite d'or en Afrique du Sud est renvoyé pour la seconde fois. Il devait être jugé initialement le 2 janvier et avait été reporté au 1^{er} février. Il devrait se tenir le 19 février. L'Etat bénéficie de quelques semaines supplémentaires pour négocier l'extradition des trois contrebandiers arrêtés et le rapatriement des lingots saisis, une démarche initiée par le gouvernement en janvier par le biais des canaux diplomatiques. Aucune information n'a filtré sur l'issue de cette initiative.

04/02 - France 24 s'est procuré des documents exclusifs qui contredisent la version officielle des autorités concernant l'exportation de lingots d'or en Afrique du Sud⁵. Cette opération aurait été organisée en accord avec les autorités. Le vol aurait obtenu les autorisations nécessaires.

05/02 - La gendarmerie nationale soutient que le vol privé qui a assuré le transport des 73,5 kg d'or depuis Madagascar vers l'Afrique du Sud a pu sortir de Madagascar grâce à la complicité de certains responsables, dont un gendarme en service à la brigade de Toliara. Ce dernier aurait, selon ses explications, signé et apposé le cachet de sa brigade sur le document relatif aux formalités de vol alors qu'il n'y est pas autorisé. Par ailleurs, le gendarme aurait signé le document au nom d'une unité qui n'existe pas. Le gendarme est poursuivi pour usurpation de fonction, corruption et complicité de trafic d'or, a-t-on indiqué. Le commandant de la gendarmerie, Njatoarisoa Andrianjanaka, souligne que ses services ne sont en aucun cas impliqués dans cette affaire : « *il s'agit d'un élément de la gendarmerie qui a usurpé une fonction* ».

06/02 - Une société basée à Dubaï se présente comme le propriétaire de la marchandise. Elle a déposé plainte auprès de la Haute cour sud-africaine. Elle a également soutenu que les trois Malgaches arrêtés à l'aéroport sont ses employés. Ce rebondissement suscite des interrogations puisque cette nouvelle plainte a retardé une nouvelle fois le procès attendu par les autorités malgaches et créé un risque de confusion, après les demandes formulées par le gouvernement de rapatrier les 73,5 kg d'or et d'extrader les trois suspects. La plainte laisserait supposer que les lingots sont sortis légalement, comme l'affirme *France 24*. Côté malgache, le Pôle anti-corruption (Pac) attend la levée d'immunité des douaniers et des éléments de la police aux frontières. La DG des douanes annonce que la procédure de levée d'immunité du douanier de Toliara est en cours. *La Vérité* dénonce les propos tenus par l'opposition selon lesquels l'Etat a envoyé une délégation en Afrique du Sud pour défendre les trafiquants présumés des 73,5 kg d'or.

08/02 - Après avoir comparu devant le Pôle Anticorruption (Pac), le gendarme en service à la brigade de gendarmerie à Toliara a été placé sous mandat de dépôt à Tsiafahy. Il était censé avoir vérifié ce que transportaient les trafiquants d'or et l'avion lors de son escale technique sur sa route vers l'Afrique du Sud. L'étau s'est resserré sur lui à la suite des révélations de la correspondante de *France 24* qui a mis en cause la version officielle en produisant une pièce attestant que la gendarmerie avait pris en charge l'avion pendant son escale. Inculpé pour corruption et usurpation de fonction, le gendarme a été jeté en prison. Pour *La Gazette*, il s'agit d'un « *fusible* » destiné à sauvegarder ceux qui seraient impliqués dans l'affaire à d'autres niveaux.

⁴ Cf. l'enquête de Madagascar du 09/01/21 : Johannesburg. Affaire des 73,5 kg d'or de Madagascar. De Biny à Ravokatra en passant par Regasy

⁵ <https://www.youtube.com/watch?v=kB04E1hdbmg>

09/02 - Extradition des trafiquants d'or : le ministère de la justice insiste pour que le procès des trois trafiquants arrêtés en Afrique du Sud ait lieu à Madagascar. « *La cargaison est partie de Madagascar, les contrebandiers sont des ressortissants malgaches et le lieu de commission est à Madagascar* », rappelle Johnny Andriamahefarivo. La justice recherche actuellement des pièces à conviction pour prouver l'origine de la cargaison et veut qu'elle soit restituée. « *Et on saura de cette manière qui sont les véritables propriétaires de ces lingots* », a-t-il poursuivi. La partie malgache craint que les trois suspects échappent aux mailles du filet de la justice. Le fait que ces derniers demandent une liberté sous caution auprès de la justice sud-africaine interpelle le pouvoir. L'Etat a engagé un avocat sud-africain pour défendre sa cause.

11/02 - L'Etat malgache porte plainte contre la société Parpia Gold and Jewels Trading LLC basée à Dubaï. La plainte qui a été déposée devant la Haute Cour sud-africaine réclame la restitution de la marchandise et la libération des trois Malgaches interpellés par le service des douanes sud-africaines. Cette société affirme en effet que les trois contrebandiers sont ses employés et que les lingots d'or saisis en Afrique du Sud lui appartiennent. Cette nouvelle plainte du gouvernement malgache pourrait entraîner un nouveau report du procès. Le tribunal de Johannesburg avait déjà reporté au 19 février le procès qui devait avoir lieu le 1er février, suite à la plainte de la société Parpia Gold and Jewels contre le ministère de la police d'Afrique du Sud.

16/02 - Les avis de recherche lancés par la police judiciaire de la gendarmerie nationale à l'endroit de 7 personnes « fortement impliquées » dans la contrebande de 73,5 kg d'or, n'ont rien donné. Sur les 7 individus recherchés, 4 portent des noms à consonance musulmane. L'un d'entre eux a le même patronyme que l'un des trois présumés passeurs arrêtés en Afrique du Sud. L'un des 7 suspects, Ben Hassan Salimo, serait en cavale à Dubaï où il comptait réceptionner la marchandise pour le compte d'une société basée aux Emirats Arabes Unis. Il s'agit probablement de la société qui revendique la propriété des 73,5 kilos d'or et contre laquelle l'Etat vient de porter plainte. *Midi* rappelle que Dubaï héberge le « *Gold Souk* », le plus grand marché couvert de l'or au monde. « *Reste à savoir combien de kilos pour ne pas dire de tonnes d'or venant de la Grande Ile sont passés par cette plaque tournante du commerce de ce métal précieux* », écrit le quotidien.

17/02 - Le syndicat des agents des douanes « encourage le Pôle anticorruption (PAC) à rechercher et à arrêter les 'gros poissons' et les 'tsy maty manota' ainsi que le propriétaire de cette marchandise. Nous appelons le PAC à effectuer des investigations approfondies pour éviter de jeter en prison des innocents ». Une allusion à la procédure en cours de levée d'immunité de l'agent des douanes de Toliara qui a assisté à l'escale de l'appareil sur sa route vers Johannesburg. Le syndicat a tenu à rappeler que « *les douaniers sont des agents de l'Etat qui font leur travail mais ne sont pas propriétaires des marchandises* ». Il appelle en outre à un renforcement du contrôle de vols internationaux, dont certains sont maintenus et ouverts à des privilégiés, malgré la fermeture des frontières pour cause de pandémie. Seuls devraient être autorisés les vols de rapatriement et d'évacuation sanitaire.

17/02 - Six points d'accès au tarmac de l'aéroport d'Ivato ont été fermés pour non-conformité aux normes internationales et pour renforcer la sécurité aux frontières. Trois points d'accès qui restent à normaliser sur les 12 restants.

14/02 - 4 personnes impliquées dans le trafic des 73,5kg d'or, dont un douanier et un gendarme en poste à l'aéroport de Toliara lors de l'opération, ont été placées en détention préventive. Le Pôle anticorruption attend par ailleurs l'autorisation de poursuite d'un agent de la PAF.

27/02 - La société Parpia Gold à Dubaï déboutée par la justice sud-africaine. La société avait demandé entre autres la libération des trois individus supposés être ses salariés et la restitution des 73,5 Kg d'or confisqués en Afrique du Sud. La justice sud-africaine a confirmé la légalité de la détention des trois Malgaches, les présumés passeurs, et la saisine de l'or. Pour les juges, il y a une infraction par rapport à l'arrivée de ces métaux sur le territoire sud-africain. Les dépositions de présumés contrebandiers sur la provenance de l'or ont été confuses, affirmant que les lingots provenaient tantôt du Mali tantôt du Malawi. La demande d'entraide judiciaire dans le cadre de cette affaire est toujours en cours. L'audience des trois prévenus arrêtés en Afrique du Sud avec la cargaison d'or est attendue.

01/02 - Selon le secrétaire d'Etat à la gendarmerie nationale, le général Richard Ravalomanana, durant la présidence Rajaonarimampianina, plus de 200 à 300 kg d'or en provenance de Madagascar ont été enregistrés à Mayotte chaque semaine.

► Droits des femmes

06/02 - Des femmes témoignent des risques de l'avortement clandestin en réalisant un documentaire sur les pratiques de l'avortement à Madagascar. La vidéo est le résultat d'enquêtes menées sur le terrain

par le mouvement Nifin'Akanga, du nom d'une plante abortive utilisée à Madagascar. L'association se bat depuis trois ans pour la dépénalisation de l'interruption volontaire de grossesse. À travers quinze récits de femmes ayant eu recours à des avortements clandestins, dans trois régions différentes, ce documentaire, présenté à l'Institut français de Madagascar, veut faire bouger les lignes. La loi malgache qui punit l'avortement est en contradiction avec les usages de la société, fait remarquer le mouvement Nifin'Akanga. Pour toucher un public plus large, les témoignages recueillis de ces femmes qui ont dû avorter au péril de leur vie - faute de loi pour les protéger - sont aussi diffusés sous forme de théâtre radiophonique sur les ondes de dix stations. Même si la loi l'interdit, 75 000 avortements sont pratiqués chaque année à Madagascar et ils représentent la deuxième cause de décès maternels, selon une estimation du ministère de la santé. L'interruption de grossesse coûte de 60 000 à 150 000 Ar. Dans les trois zones d'intervention du mouvement Nifin'Akanga, les femmes pratiqueraient l'IVG deux à trois fois en moyenne au cours de leur vie.

23/02 - Etat matrimonial - Des milliers d'hommes mariés à plus d'une femme à Madagascar alors que la polygamie est interdite. C'est pourtant une pratique assez répandue, comme le révèle de dernier recensement général de la population et de l'habitation. Une vidéo de 2424 revient sur cette situation⁶

► Agitation dans les universités, droits de l'enfant

09/02 - Grève à l'université d'Antsiranana : trois étudiants arrêtés. Près de 200 étudiants se sont regroupés pour manifester. Les forces de l'ordre leur ont ordonné d'éteindre immédiatement leur sonorisation « *pour ne pas perturber certains étudiants qui passent leurs examens* ». Ayant refusé de s'exécuter, trois d'entre eux ont été arrêtés et feront l'objet d'une enquête par la gendarmerie.

13/02 - Échauffourées entre étudiants en médecine et forces de l'ordre à Antananarivo. Les étudiants manifestent contre le non-paiement de leurs bourses d'étude de cinq mois et de leurs allocations de stage. À la fin des affrontements, les membres de l'association des étudiants en médecine ont déclaré que des « *mercenaires* » avaient fait dégénérer leur rassemblement pacifique. *L'Express* ne s'explique pas pourquoi depuis de longues années à programmer le versement des salaires, bourses, primes et indemnités des universitaires et des étudiants, entretenant une contestation permanente, exploitée par les opposants politiques. « *Il y a une incohérence manifeste entre les objectifs et les moyens. C'est d'autant plus surprenant qu'on projette de construire plusieurs universités avec l'économie tirée de la réduction du nombre de sénateurs.* »

17/02 - Heurts entre étudiants et forces de l'ordre au campus de Vontovorona. Les affrontements ont fait 7 blessés dont 4 gendarmes et 3 civils. Les étudiants réclamaient le règlement des arriérés de 4 mois de bourses d'études et la réhabilitation de leurs logements dans les cités universitaires. Ce nouveau foyer de tension dans la capitale préoccupe les autorités qui suspectent l'opposition de vouloir déstabiliser le pouvoir. Raison pour laquelle la gendarmerie a décidé d'ouvrir une enquête. *La Gazette* accuse *RFI* et *France 24* de complaisance vis-à-vis des mouvements sociaux et du regain de tension politique actuellement observés dans la Grande île.

19/02 - Un étudiant tué par balle lors d'une manifestation sur le campus de Barikadimy à Toamasina. Huit autres ont été arrêtés. Selon les explications du colonel Rabemanantsoa, commandant de la circonscription de gendarmerie, le gendarme à l'origine du tir aurait été pris à partie par les manifestants. Pour se dégager il aurait dû dégainer son arme. La gendarmerie avance ainsi la légitime défense. Une enquête sera ouverte pour connaître les circonstances du tir. Les autorités évoquent une balle perdue. Après avoir été blessé à la cuisse, l'étudiant a succombé à ses blessures aux urgences de l'hôpital. Cinq autres personnes ont été blessées, dont deux étudiants et trois éléments des forces de l'ordre. Les étudiants étaient descendus dans la rue pour réclamer le paiement de quatre mois de bourses d'études et de l'allocation d'équipement. Ils réclament le départ du président de l'université, Conscient Zafitody, pointé du doigt pour avoir été à l'origine de ces retards de paiement. Des pneus ont été brûlés au milieu de la chaussée, des pierres lancées durant les échauffourées. Les éléments des forces de l'ordre ont recouru à des grenades lacrymogènes. Les revendications estudiantines se sont multipliées ces dernières semaines, à Antananarivo, Antsiranana et maintenant Toamasina. Le ministère de l'enseignement supérieur a appelé les étudiants à faire preuve de patience en attendant la fin du processus de confection des cartes d'étudiants numériques. Il dit avoir signé pour un mois de bourses d'études et l'allocation d'équipements. Les autorités sont sur le qui-vive. Toute revendication, que ce soit des étudiants ou des paramédicaux, sont qualifiés de perturbation voulue et orchestrée. Sans surprise, l'opposition est particulièrement pointée du doigt par les proches du pouvoir. Des associations régionales d'étudiants appellent à la solidarité estudiantine.

⁶ <https://2424.mg/etat-matrimonial-des-milliers-dhommes-maries-a-plus-dune-femme-a-madagascar/>

Midi écrit : « Ces mouvements interviennent en pleine réforme menée par l'Etat pour la digitalisation de la gestion des bourses d'étude au niveau des universités. Cette réforme secoue les anciennes pratiques, quelques fois douteuses, au sein de ces établissements d'enseignement supérieurs publics quant à la gestion des bourses. Y aura-t-il un lien entre ces deux événements, la réforme et la grève, auxquels font face actuellement les campus ? En tout cas, le projet de digitalisation fait perdre à certains des décennies de profit douteux derrière l'ancien mécanisme. »

20/02 - Décès d'un étudiant à Toamasina - L'Observatoire de la jeunesse, Liberty 32, condamne la violence et l'utilisation de balles réelles. « Nous condamnons fermement toute forme de violence et de destruction de biens pendant une manifestation citoyenne et l'utilisation des balles réelles ayant entraîné la mort d'une personne et par conséquent provoqué encore plus de tensions. L'État a le devoir de protéger les citoyens selon l'article 8 de la Constitution (...) Nous sollicitons les forces armées à assurer leurs rôles en tant que protecteurs des citoyens et de leurs biens (...) Nous sollicitons tous les responsables au niveau de l'État à véhiculer la liberté de s'exprimer et non à faire des intimidations et des répressions ; à témoigner d'une volonté de dialoguer avec les citoyens lors de la recherche de solutions relatives à leurs revendications », affirme-t-il. Les enseignants-chercheurs du Seces ont fermement condamné les tirs à balles réelles perpétrés sur des étudiants. « Nous appelons tous les étudiants des universités de tout Madagascar à faire preuve de solidarité », a déclaré le président de l'association des étudiants venant de la région Analanjirofo, au nom des autres associations régionales d'étudiants.

Après avoir été le théâtre d'un affrontement entre les forces de l'ordre et des étudiants manifestants, un incendie s'est déclaré au sein du campus de Barikadimy. Une salle contenant des documents administratifs a été prise pour cible. Des étudiants ont participé à la lutte contre le feu. Dans la foulée des cambriolages ont eu lieu dans un bâtiment voisin.

22/02 - Manifestation estudiantine à Barikadimy : ouverture d'une enquête par le gouvernement. Les responsables de l'université de Toamasina sur le banc des accusés. Le gouvernement a déclaré qu'aucune explication ne peut justifier le retard du paiement des bourses d'études et d'équipement. « Une enquête est ouverte pour faire la lumière sur ce retard inadmissible. L'Etat malgache rappelle sa politique de tolérance zéro face à la corruption et ne cédera pas dans ce combat », selon le communiqué de la porte-parole du gouvernement, Lalatiana Rakotondrazafy Andriatongarivo. Le gouvernement a également fait part de son indignation face à l'instrumentalisation des étudiants à des fins de déstabilisation politique. Les responsables de l'université affirment ne pas être la cause de ces retards : ils ont respecté les consignes et mis en paiement les fonds, insuffisants, qui leur ont été alloués.

23/02 - Les étudiants de Toamasina réclament le départ du président de l'université, Conscient Zafitody. Pour *Midi*, le retard du paiement des bourses aurait été évité s'il avait agi dans les temps. Qualifié par le ministère de « récidiviste » en matière de mauvaise gestion, l'intéressé accuse celui-ci d'être à la recherche d'un bouc émissaire pour justifier ses défaillances. Dans les rangs des étudiants, on soupçonne des malversations derrière la gestion de ces allocations. Des anomalies ont été relevées dans le montage des listes de boursiers, notamment l'existence de listes qui dépassent largement le nombre d'étudiants inscrits. Une différence de près de 1 000 étudiants apparaît dans le nombre de boursiers qui s'élève à 13 909 alors que le nombre d'inscrits n'est que 13 006. Un constat similaire et cinq fois plus important a été fait à l'université de Fianarantsoa.

Ultimatum de 72h aux autorités pour admettre « une bavure ». « Les étudiants de Toamasina lancent un ultimatum de 72 heures à l'État pour que celui-ci déclare publiquement que le tir n'était pas un tir de sommation et encore moins de la légitime défense mais une bavure des forces de l'ordre », déclare le président de l'une des 22 associations régionales estudiantines qui se sont réunis après une marche silencieuse en mémoire de la victime. « Ceux qui ont assisté à la manifestation ont certifié qu'il y a eu deux tirs à balles réelles au lieu d'un seul. Et ce n'était pas celui qui a touché la cuisse de l'un des nôtres, comme soutenu par les responsables étatiques, qui a entraîné son décès », affirme une source estudiantine.

25/02 - Décès d'un étudiant à Toamasina. La gendarmerie s'en tient à sa version relative à la légitime défense pour expliquer l'usage d'arme à feu. Le général Njatoarisoa Andrianjanaka, commandant de la gendarmerie nationale, indique que si le gendarme a dû tirer, c'est parce que des lance-pierres ont été utilisés par les manifestants. Dans un communiqué le gouvernement a évoqué un tir de sommation effectué par un gendarme qui avait été « retenu » par des manifestants. La ministre de la communication, Lalatiana Andriatongarivo, a indiqué qu'un gendarme et un policier avaient été encerclés par les étudiants. Le policier a pu être extirpé mais le gendarme n'a pu l'être et a dû tirer.

25/02 - Le syndicat des ingénieurs agronomes demande une enquête impartiale pour élucider l'affaire concernant l'un de ses membres, Conscient Zafitody, président de l'université de Toamasina. Il demande la publication des résultats, quelles que soient les conclusions.

25/02 - Des blessés suite à des affrontements inter-étudiants à Toliara. Des étudiants opposés à la tenue de manifestations se sont affrontés à des étudiants grévistes. Ces derniers manifestaient pour revendiquer le paiement de 4 mois de bourses d'études avec équipement, la validation de diplômes, suspendue depuis 4 ans, ainsi que la construction de sanitaires et l'accélération des travaux de construction d'un bâtiment sur le campus. Les forces de l'ordre ont dû intervenir pour ramener le calme. Les étudiants menacent de poursuivre leur mouvement en ville.

27/02 - Courses poursuites entre des étudiants de l'université de Toliara et les forces de l'ordre. Les étudiants ont été repoussés et mis hors d'état de nuire par les forces de l'ordre qui ont procédé à 45 arrestations. Des scènes de pillage et de vandalisme ont été observées en marge de la manifestation des étudiants. Si les forces de l'ordre, qui ont dispersé la foule et répliqué aux jets de pierres avec des gaz lacrymogènes, ne font état d'aucun blessé, trois témoins affirment avoir vu un voleur blessé au dos par une balle venant des forces de sécurité. Le préfet a appelé la population au calme et a indiqué que tout rassemblement est interdit dans la ville.

26/02 - La digitalisation des cartes d'étudiants devrait contribuer à remettre de l'ordre dans les fichiers de délivrance des bourses dont la gestion laisse à désirer et qui est source d'anomalies naturelles ou voulues. Des étudiants dont le parcours ne leur permet pas de toucher une bourse y figurent. La digitalisation permettra également de débusquer les faux étudiants qui squattent les logements universitaires alors que certains sont devenus de hauts responsables de l'Etat. Mais avant la carte électorale, il faut « biométriser » la carte d'identité nationale, objet de nombreuses fraudes. Un fichier d'état civil informatisé permettra enfin de disposer d'une liste électorale fiable, sans doublons. En attendant c'est le carnet de fokontany qui fait l'objet de digitalisation. Il en résultera une base de données précise sur les habitants pour pouvoir contrôler la sécurité et accorder des aides d'urgence aux plus nécessiteux, sans passe-droits.

10/02 - 4,5 millions de dollars du département américain du travail alloués au Pnud pour réduire le travail des enfants au sein des communautés productrices de mica. Selon les estimations, 10 000 enfants travaillent dans ces mines. En partenariat avec l'Unicef, Terre des Hommes et Responsible Mica Initiative, ce financement va renforcer la résilience des familles vulnérables, renforcer la capacité des responsables gouvernementaux à faire face au problème du travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement du mica, et améliorer l'engagement des acteurs non gouvernementaux à combattre cette pratique. Le projet a pour objectif d'octroyer des services d'éducation directs à 3 380 enfants et de soutenir les moyens de subsistance de 1 575 familles. L'objectif du département américain est de promouvoir un environnement mondial de concurrence équitable par l'application d'engagements commerciaux, le renforcement des normes de travail et la lutte contre le travail des enfants, le travail forcé et la traite de personnes.

24/02 - Une mère a vendu ses deux enfants jumeaux au marché d'Ankililoaka, district de Toliara II. Sa situation de précarité extrême l'aurait poussé à commettre cet acte. Ses enfants, un garçon et une fille de trois mois, étaient proposés aux passants au prix de 20 000 Ar les deux, soit l'équivalent de 10 kg de riz. Elle discutait avec une femme qui tentait de négocier le prix quand elle a été cernée par la foule. Les habitants du fokontany l'ont prise en charge en attendant que la commune intervienne. « *Voilà l'étendue de la pauvreté qui assaille les compatriotes dans certaines régions. Une situation commune à beaucoup d'endroits où les aléas climatiques et la mauvaise récolte qui en est la conséquence ont rendu l'existence difficile voire impossible. Beaucoup ont choisi de partir vers la terre promise du Nord en vendant ce qui leur restait d'économies* », écrit L'Express.

► Santé

01/02 - La lèpre sévit toujours à Madagascar. « *Sont détectés, chaque année, entre 1 500 et 2 000 malades, mais faute d'accessibilité aux soins il y en a sans doute beaucoup plus* », indique Bertrand Cauchoix, représentant de la Fondation Raoul Follereau, qui appuie le ministère de la santé dans la lutte contre cette maladie. Près de 25 % des malades seraient dépistés trop tard et ont de ce fait développé des infirmités. La maladie est présente dans les zones les plus reculées où les malades doivent parcourir des dizaines de kilomètres à pied pour bénéficier de soins dans les centres de santé. Cette inaccessibilité des soins accentue la propagation de la maladie, surtout au niveau intrafamilial. Les traitements de la lèpre sont, pourtant, intégrés dans les centres de santé de base. Les médicaments sont gratuits. Par ailleurs, vingt centres confessionnels hébergent des malades qui présentent des complications.

05/02 - Le paludisme demeure un problème de santé publique à Madagascar. En 2020, 64,6 % des enfants de moins de 15 ans, soit un peu plus de trois enfants sur cinq, en ont été atteints, indique le ministère de la santé. De janvier à novembre 2020, l'Usaid, très impliquée dans la lutte contre cette maladie, fait état de « *plus de 1,4 millions de personnes, soit 5, 6% de la population, à avoir contracté la maladie* ». Au premier semestre 2020, il a été recensé plus de 500 décès dus au paludisme. 41 districts sur 119 sont plus

touchés. Afin de lutter de façon plus efficace contre le paludisme, un concours est lancé dans les écoles de ces zones. L'objectif est, entre autres, d'impliquer les enfants dans la lutte et de faire passer les messages aux communautés à travers eux.

15/02 - Les médicaments dédiés à la prise en charge du paludisme dans les établissements de soins publics s'épuisent de manière suspecte. Le ministre de la santé, Jean Louis Rakotovo, a fait part de malversations dans la gestion des stocks. Ce point a été évoqué lors la réunion du ministère avec les partenaires techniques et financiers. En raison de ces pratiques, certaines personnes sont privées de soins, notamment dans les zones enclavées et des alertes ont été lancées par les usagers concernant l'inexistence de traitements dans certaines localités, a expliqué le ministre. Il a souligné que les décès dus à cette maladie ne seront plus tolérés et que des mesures seront prises pour lutter contre ces malversations.

15/02 - Une bouillie à bas prix pour lutter contre la malnutrition infantile. Vendue 6 centimes d'euro la portion, la « farine de vie » [« koba aina »] de l'entreprise Nutri'zaza est un complément qui permet de couvrir les besoins journaliers en micronutriments des enfants de 6 à 24 mois. Mélangée avec de l'eau, elle donne une bouillie bistrée et épaisse. Près de 59 millions de rations ont été distribués depuis le lancement de Nutri'zaza, en 2013. Et depuis le début de la pandémie, en mars, les ventes ont accéléré. Pendant les semaines de confinement, mi-2020, l'entreprise a observé une hausse des ventes de son produit de l'ordre de 30 %. Le prix de la farine a été revu à la baisse pour permettre aux foyers affectés par le confinement de continuer de s'en procurer. Beaucoup d'hôpitaux y ont également eu recours. La « koba aina » est aussi distribuée en sachets dans des points de vente fixes et dans les 8 200 épiceries de rue de la capitale. Conditionnée par l'entreprise malgache TAF, la mixture est composée de plusieurs types de farines (soja, maïs, riz et arachide). Si le complexe de treize minéraux qui enrichit la poudre (zinc, calcium, fer, vitamine C...) provient d'Afrique du Sud, toutes les matières premières sont produites à Madagascar. C'est dans la région des Hautes Terres que le taux de malnutrition chronique est le plus élevé. Elle toucherait 65 % des jeunes enfants, du fait d'une alimentation déséquilibrée : les fruits et légumes produits en abondance sont trop chers. Les agriculteurs les réservent à la vente pour acheter du riz.

17/02 - Les résultats définitifs du 3e recensement de la population et de l'habitation révèlent un taux de prévalence du handicap de 0,7 %. « *C'est seulement à Madagascar qu'on a une statistique ridicule comme celle-ci* », déplore Falihery Razafindrakoto, président de la Plateforme des fédérations des personnes handicapées, pour qui « *les données pourraient ne pas refléter la réalité* » du fait que « *la majorité de cette frange de la population n'est pas inscrite dans les Fokontany pour diverses raisons : financières, par ignorance des adresses exactes ou l'inaccessibilité des Fokontany.* ».

► Migrations – Code de la nationalité

03/02 - Plus de 2 000 familles migrantes, dont 1 400 enfants, ont été accueillies par les sœurs de la Charité de Tolagnaro au cours des sept dernières semaines, selon l'Unicef Madagascar qui apporte son soutien à ces familles.

04/02 - Projet de nouveau code de la nationalité - Un protocole d'accord a été signé entre l'Assemblée Nationale et Focus Development Association, en partenariat avec l'UNHCR avec pour objectif la conception d'un nouveau code qui viserait notamment à prévenir et réduire l'apatridie. Le code en vigueur date de 1960. Malgré les modifications qui ont déjà été apportées en 2017, il ne répond plus aux besoins de la société. En 2019, les sénateurs ont ainsi avancé une nouvelle proposition de modification du code mais la réforme a été ajournée. Il est à noter toutefois que les dispositions tendant à faire une distinction de l'état matrimonial de la femme conduisant ainsi à priver l'enfant du droit de bénéficier à sa naissance de la nationalité d'un de ses parents compte tenu de son statut d'enfant légitime ou né hors mariage ont été corrigées. Il est reconnu pour la femme malgache la possibilité de transmettre sa nationalité à ses enfants de la même façon qu'un homme malgache, et ce quelle que soit sa situation matrimoniale. L'enfant issu du père ou de la mère de nationalité malgache, quel que soit son statut, a droit à acquérir la nationalité malgache. Autre avancée majeure, la déchéance de nationalité, considérée comme une sanction individuelle, ne s'étend plus aux enfants et au conjoint de l'individu déchu.

► Médias, réseaux sociaux

09/02 - Le ministre de la justice justifie les mesures de suspension qui frappent la chaîne MBS appartenant à Marc Ravalomanana. « *On a constaté qu'il y avait une velléité de déstabilisation, incitation à l'insurrection, incitation à la haine raciale* », a-t-il déclaré. La chaîne n'émet plus par satellite. Les sociétés prestataires de diffusion des chaînes par voie satellitaire ont reçu l'ordre de suspendre le contrat de diffusion, ce qui

prive MBS d'une couverture nationale. Cette suspension est « temporaire » selon Johnny Andriamahefarivo. Une vague d'indignation s'est élevée dans le camp de l'opposition, qui y voit un « coup bas », écrit *Midi*.

10/02 - Le ministre de la justice a expliqué que la suspension provisoire de la diffusion des émissions de MBS sur les réseaux satellitaires a été prise par l'exécutif. C'est la direction de la législation et des contentieux de la primature qui a saisi les magistrats. La station est accusée de pratiquer la diffamation, d'inciter au trouble de l'ordre public et à la haine.

16/02 - Bataille judiciaire sur l'affaire de la suspension de la diffusion satellitaire de la chaîne MBS. Le tribunal s'est déclaré incompétent pour juger la première requête fournie par la défense. L'affaire va être portée en appel. Cette suspension touche de plein fouet la stratégie de communication de l'opposition qui a misé sur cet atout de la chaîne MBS pour pouvoir attirer de l'audience dans les provinces. Les autres chaînes qui diffusent son émission politique « *Miara-manonja* », cible du pouvoir, ne sont pas encore inscrites dans les offres des chaînes satellitaires, et sont de ce fait limitées en termes d'audience.

11/02 - Arrestation du vice-président du Kmf/Cnoe, Herman Rakotomalala, pour une publication sur Facebook critiquant la lenteur de la réalisation des travaux de construction d'un stade à Toliara. « *La liberté d'expression est bafouée* », déclare l'organisation. « *En fait, la publication ne reflétait aucune menace pour la sécurité ni de la population ni du pays. Elle n'émettait aucun propos diffamatoire* », précise-t-elle. Elle exige « *la libération immédiate et inconditionnelle d'Herman Rakotomalala et l'arrêt inconditionnel de tout harcèlement des citoyens qui expriment leurs opinions* ».

12/02 - Le vice-président du Kmf/Cnoe, Herman Rakotomalala, a retrouvé la liberté.

13/02 - Société civile : « Mettre fin au harcèlement des citoyens qui expriment leurs opinions ». Suite à ce qui est arrivé au vice-président du Kmf/Cnoe, Herman Rakotomalala, « nous, société civile, tenons à remercier tous ceux, individus et organisations qui ont fait preuve de solidarité pendant cette période. Aujourd'hui, il a été libéré et les charges contre lui ont été levées, cela signifie que c'est la victoire de la solidarité manifestée. Face à cet incident et à d'autres incidents similaires, la société civile constate que le droit fondamental des citoyens de s'exprimer est totalement violé. La Constitution de la IV^e République dans son article 10 et la Déclaration universelle des droits de l'homme, dans son article 19, donnent cependant droit à tout citoyen de s'exprimer librement. » La société civile lance un appel aux autorités afin qu'elles mettent fin aux abus de pouvoir à tous les niveaux, en particulier dans le domaine de l'application des lois. Mettre fin au harcèlement des citoyens qui expriment leurs opinions en respectant les lois en vigueur. Mettre fin à la fermeture des plateformes où les citoyens peuvent s'exprimer librement dans le plein respect des lois en vigueur, tels les réseaux sociaux.

13/02 - Le président de l'Ordre des journalistes de Madagascar (OJM), Gérard Rakotonirina, rappelle aux journalistes que « le respect de l'éthique et de la déontologie est important dans l'exercice de la profession ». Compte tenu de la situation de tension actuelle, il appelle au respect du maintien de l'ordre, garant de l'apaisement dans le pays. « *Que les discussions ne se concentrent plus sur les provocations et les diffusions de fausses informations pouvant induire le public en erreur et par conséquent créer des troubles* », a-t-il souligné. Le public constate actuellement selon lui que, comme les politiciens, les journalistes sont divisés en deux camps. Une image qui pourrait nuire à la profession et, par conséquent, aux activités du journaliste. Gérard Rakotonirina appelle ainsi au respect mutuel, mais surtout au respect de la profession. « *Rappelez-vous que les journalistes sont jugés quotidiennement par les citoyens dans l'exercice de leur fonction* », a-t-il conclu.

17/02 - Les deux journalistes de l'émission « Tambatra », Soava Andriamarotafika et Jean-Claude Andrianirina, ont été convoqués à la Section de recherches criminelles de la gendarmerie nationale. Les journalistes et hommes politiques de l'émission « *Miara-manonja* », Vonison Andrianjato et l'ex-maire d'Ankaraobato, Guy Maxime Ralaiseheno, également convoqués, n'ont pas fait acte de présence. Les deux premiers ont été auditionnés par rapport aux informations véhiculées sur une affaire d'importation illégale d'armes à feu et l'entrée clandestine de mercenaires à l'aéroport de Nosy Be. Des informations susceptibles de porter atteinte à la sûreté de l'Etat, selon le commandant de la circonscription régionale de gendarmerie, le général Andry Rakotondrazaka. Après quelques heures d'audition, en présence du président de l'Ordre des journalistes de Madagascar (OJM), Gérard Rakotonirina, les deux journalistes de la station *Viva* ont pu retourner chez eux. La suite de leur audition dépendra de l'issue de l'enquête. Gérard Rakotonirina a réitéré son appel à l'endroit des journalistes en cette période de tension politique afin qu'ils continuent de faire leur métier avec professionnalisme, en respectant l'éthique et la déontologie.

14/02 - En réaction à la pandémie de Covid-19 et les séries de confinements que le pays a subi, le nombre d'internautes a considérablement augmenté. Leur nombre en janvier 2021 est de 5,45 millions

pour un taux de pénétration d'Internet de 19,4 %. Le chiffre a progressé de 42 % par rapport à janvier 2020, avec 1,6 millions de nouveaux utilisateurs. Ce segment de population se trouve globalement en milieu urbain où se concentrent 38,9 % de la population. Parmi ces internautes, plus de 3 millions utilisent régulièrement les réseaux sociaux en janvier 2021, contre 2,3 millions en janvier 2020, en hausse de 30 %. La grande majorité possède un compte *Facebook*, le réseau le plus populaire sur la Grande Île.

ÉCONOMIE - SOCIAL

► Ressources naturelles

04/02 - Après avoir sélectionné 16 sociétés fournisseurs d'or, la BFM cherche d'autres partenaires pour promouvoir l'exportation et la constitution de la réserve d'or nationale. L'institution a lancé un nouvel appel à manifestation d'intérêt. La finalité est de promouvoir l'exportation formelle d'or pour que le secteur, au même titre que les filières vanille, girofle, cacao... contribue à augmenter les recettes, financer la balance des paiements et soutenir la valeur de l'Ariary au niveau du marché interbancaire de devises. Du 15 décembre 2020, début du processus, au 15 janvier, la BFM en a acheté 177 kg auprès de ses 16 fournisseurs qui ont par ailleurs obtenu une autorisation d'exportation de la part de l'Agence nationale de l'or. Henri Rabarijohn, gouverneur de la BFM, a rappelé que la Banque « *n'entend pas détenir le monopole de l'achat des produits aurifères nationaux. Les autres opérateurs et exploitants peuvent toujours continuer à pratiquer leurs activités dans le cadre formel* ». L'idée est aussi d'assainir le secteur en mettant un coup d'arrêt aux exportations illicites et en tentant de couper à la source l'approvisionnement des exportateurs illicites.

09/02 - La société civile alerte sur la poursuite d'essais pilote d'extraction de terres rares à Ampasin-dava, dans le district d'Ambanja⁷. Les communautés locales, les organisations de la société civile et les opérateurs économiques et touristiques de la région Diana ont remarqué que malgré leur opposition au projet de la société RREM, celle-ci semble décidée à effectuer rapidement des essais pilotes d'extraction. Elle rappelle que de tels essais auront les mêmes conséquences désastreuses sur des milliers d'hectares d'espaces naturels que l'exploitation proprement dite. Depuis novembre, des consultations publiques ont été annoncées par la société RREM. Certaines ont été annulées faute de présence des autorités ou des populations concernées, tandis que d'autres ont été menées, dont celle du 29 janvier 2021. Les organisations de la société civile sont préoccupées par l'absence de l'Office National pour l'Environnement (ONE) qui devrait être le principal organisateur de ce processus. Malgré les engagements pris par les autorités à l'endroit des opérateurs touristiques de ne pas autoriser la mise en œuvre du projet, aucune annonce ou mesure officielle n'a été prise.

10/02 - Le graphite du Sud-Ouest de Madagascar est en train de conquérir l'Europe. La société Black Earth Minerals qui a lancé en nombre 2019 ses essais d'extractions minières, dans le cadre de son projet graphite Maniry, vient de signer un accord d'approvisionnement et de commercialisation de graphite avec une société allemande, Luxacarbon. Cette dernière a pour principaux clients Volkswagen, Mercedes et Ford ainsi que de grandes sociétés chimiques. L'accord prévoit que Black Earth Minerals fournisse jusqu'à 25 000 tonnes de graphite par an sur le marché européen à la société allemande, afin de répondre à la demande croissante des batteries de véhicules électriques. Le Sud-Ouest dispose de gisements de graphite en flocons de la plus haute qualité mondiale. Le projet Maniry prévoit de produire jusqu'à 500 000 tonnes de graphite lors de la première phase du projet qui durera 3 ans et atteindra une production d'un million de tonnes dans une seconde phase. L'indien Tirupati Graphite est également en bonne voie pour produire ses premières tonnes de graphite sur le projet Vatomina d'ici mi-2021. Madagascar est actuellement le 4^e producteur de graphite mondial.

17/02 - L'État étudie le renouvellement du contrat de QMM. La convention d'établissement conclue en 1998 entre les autorités et la société Qit Madagascar Minerals prendra fin d'ici deux ans. La convention stipule que la société et l'Etat doivent aboutir à un consensus concernant le régime fiscal et douanier auquel QMM sera soumise. Cet accord stipule entre autres que Rio Tinto détient 80 % du capital, 20 % étant détenu par l'Etat, représenté par l'Office des mines nationales et des industries stratégiques (OMNIS). La recapitalisation de 2015 avait été déclenchée suite à des difficultés financières causées par la chute des cours des matières premières. Les pertes cumulées par QMM avaient dépassé la moitié du capital social. La part de l'État a été assurée par les créances de l'actionnaire Rio Tinto et remboursée avec les futurs dividendes. En 2019, la société a demandé pour la 3^e fois une recapitalisation. Une initiative que l'Etat entend ne plus suivre, refusant de s'endetter encore plus. Ainsi, si la société récidive en raison de difficultés rencontrées dans le secteur extractif, l'Etat, comme les autres actionnaires, se retrouvera une fois de plus dans une situation délicate. Le Japon, à travers l'entreprise Sumitomo, est actionnaire majoritaire du projet Rio Tinto QMM d'Ambatovy.

⁷ Cf. Blog Justmad - <https://p3.storage.canalblog.com/39/95/448497/128595613.pdf>

22/02 - Retour de l'exploitation de nickel et de cobalt à Ambatovy. Depuis l'arrêt des activités de production en avril 2020, dicté par les mesures restrictives de l'état d'urgence sanitaire, l'entretien des machines et équipements s'est poursuivi. Les « *expatriés* », pour la plupart, sont de retour et le personnel malgache est déjà sur place. Les cours du nickel sur le marché international se sont améliorés de façon appréciable.

11/02 - Nosy Be - Des exportations illicites de bois dévoilées. Pillés dans des sites protégés, des rondins et ainsi que du bois semi-travaillé ont été découverts en plusieurs endroits par les autorités. Ils auraient été mis en conteneurs et exportés illégalement. Le teck, le palétuvier ainsi que le bois noir sont les plus touchés par ces pillages.

12/02 - Les autorités de l'aéroport de Toliara ont saisi 7,92 kg de saphir dont les papiers n'étaient pas en règle. Selon les explications des autorités, des ressortissants étrangers ont voulu transporter par voie aérienne ces pierres précieuses dont la destination finale serait la Thaïlande.

13/02 - 810 tortues radiata sauvées du trafic. Le trafic s'intensifie au départ de la région Androy. L'opération a échoué grâce à la dénonciation d'un citoyen. La ministre de l'environnement réaffirme la tolérance zéro face à ces crimes environnementaux. Des observateurs insistent sur la nécessité d'une plus grande implication de la justice face aux trafiquants et sur l'urgence de faire aboutir les enquêtes jusqu'aux commanditaires. *Tribune* écrit : « *Après le bois de rose et l'or, les tortues font parties des ressources de Madagascar principalement cibles des trafics de tous genres. L'une des principales destinations de ces animaux est l'Asie où une tortue peut coûter jusqu'à 10 000 euros. La viande de tortue est aussi très appréciée dans certaines parties du pays alors que les motifs rayonnés de sa carapace, et le fait que ce soit un animal rare, en font un objet de convoitise des collectionneurs du monde entier. Malgré les innombrables opérations visant à limiter le trafic, les tortues continuent à être saisies dans les aéroports, les véhicules particuliers, les taxis-brousse, les maisons et même dans des cercueils. Le poids de la loi est bien léger. La condamnation des trafiquants est plutôt rare.* »

► Environnement, foncier

05/02 - Environnement : Madagascar vend 50 millions de dollars de crédits carbone. Le programme « *Atiala Atsinanana* », d'une durée de 5 ans, est la première initiative de mise en œuvre de la Stratégie nationale REDD+ du pays. L'accord de paiement du programme de réduction d'émissions « *Atiala Atsinanana* » a été signé entre le gouvernement et le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) de la Banque mondiale. Le paiement se fera au fur et à mesure des actions de réduction d'émissions réalisées. Les fonds débloqués permettront de réaliser des initiatives pour réduire la pauvreté au sein des communautés qui dépendent de la forêt, tout en réduisant les émissions de carbone dues à la déforestation. Avec ce contrat, Madagascar devrait réduire de 10 millions de tonnes les émissions de dioxyde de carbone de la côte Est, riche en forêts tropicales. La zone couvre 10 % du pays, sur près de 7 millions d'ha. Elle abrite plus de la moitié des forêts tropicales riches en biodiversité de Madagascar, menacées par l'expansion agricole. Le programme renforce la conservation et la gestion communautaire des forêts et s'appuie sur des chaînes de valeur agroforestières respectueuses des forêts, telles que la vanille. Sur les 177 communes concernées, la vente de réduction d'émissions de carbone est destinée à poursuivre et pérenniser des actions contre la déforestation que les communautés mènent avec les promoteurs d'initiatives. Il s'agira également de récompenser les communautés et les communes contributrices de performance de réduction d'émissions et d'opérationnaliser les dispositifs de mise en œuvre et de respect des obligations environnementales et sociales.

02/02 - Les gardes forestiers demandent des armes pour lutter contre les braconniers et les exploitants illicites de ressources. De nombreux agents forestiers ont perdu la vie en cours d'exercice de leur fonction : en 2020, selon le ministère de l'environnement. En manque d'effectif, certains ont succombé à la fatigue. Un agent forestier contrôle 200 000 ha. Madagascar compte moins de 250 agents forestiers.

02/02 - Selon *La Vérité*, des personnalités influentes seraient derrière les groupes ayant défriché la forêt d'Ambodinato à Ambatondrazaka. Elles seraient complices des individus ayant commis le meurtre d'un adjudant-chef de gendarmerie, des traitements humiliants appliqués à un autre gendarme et à un agent forestier ainsi que d'un double homicide pour légitime défense, des faits survenus le 20 janvier. Ce drame a provoqué une vague d'indignation dans la Grande île et à l'international. La population locale avait été appuyée par des bandes informelles dont les membres sont recrutés dans des localités des districts d'Anjozorobe, Ambatondrazaka et Moramanga. Les arrestations se multiplient. Plus d'une vingtaine d'individus sont entre les mains des enquêteurs. D'autres ont trouvé la mort dans des circonstances à déterminer. Depuis 2017, les défricheurs ont pu décimer près de la moitié d'une superficie de 2 000 ha.

05/02 - Le lac Alaotra menacé d'assèchement - Parmi les 33 fleuves et canaux aux alentours d'Ambatondrazaka, 27 sont actuellement à sec et la superficie du lac a diminué considérablement, indique la ministre de

l'environnement. La dégradation forestière ainsi que la destruction des *zetra* [roseaux] entraînent le tarissement du lac et la perte de l'habitat naturel de diverses espèces faunistiques. Il ne reste plus actuellement que le tiers de la superficie totale des *zetra* alors qu'auparavant ils couvraient les 13 000 ha. Afin de restaurer les zones dégradées, 8 000 jeunes plants ont été mis sur une superficie de 4 ha sur les bassins versants. Des *zozoro* [papyrus] et des bambous ont également été plantés sur une superficie de 4 ha autour du lac.

09/02 - Les criquets ont fait leur apparition dans le nord de la région Atsimo Andrefana. Le nouveau directeur général du Centre national de lutte antiacridienne promet de les empêcher de nuire à la sécurité alimentaire déjà précaire. Des opérations terrestres peuvent encore dissuader les criquets de se propager. Dans un avenir proche, le nouveau DG projette d'utiliser des drones. L'ancien directeur du Centre est actuellement sous contrôle judiciaire pour une affaire de détournement de budget de carburant.

13/02 - Les villageois de Nosy Mitsio vont-ils être expulsés au profit d'un investisseur européen ? Un projet touristique privé de grande envergure a été dévoilé aux habitants durant la pandémie de Covid-19. Sur cette île encore préservée, ce projet prévoit les constructions d'un port, d'un terrain d'aviation, de routes et de structures d'accueil. Avec ce projet, ce sont surtout 2000 villageois et leurs enfants qui risquent d'être expulsés de leur île. Cette menace pèse sur la pérennité de tous les projets communautaires. « *Acceptons-nous que tous les villageois de Nosy Mitsio puissent être expulsés de leurs terres ancestrales afin qu'un investisseur y construise des hôtels de luxe et de vacances ?* », interpelle le Collectif Mitsio. Dans un mois, les représentants de Nosy Mitsio remettront une pétition au Président de la République, au ministre de l'aménagement du territoire et au gouverneur de la région Diana pour demander d'arrêter ce projet touristique et de soutenir concrètement les projets communautaires et durables sur Nosy Mitsio. La pétition est en ligne⁸

► Coopération, bailleurs de fonds

01/02 - La Team Europe constituée de l'UE et de ses États membres a consacré 40 millions d'euro pour aider à la lutte contre la propagation du Covid-19 à Madagascar. Cette aide est en train d'être mobilisée pour soutenir les secteurs prioritaires tels que la santé, la protection sociale et la relance économique. Care, Action Contre la Faim et Handicap International ont été contractés pour mettre en œuvre une partie de cette réponse à la pandémie.

02/02 - Facilité élargie de crédit (FEC) : les négociations se poursuivent entre les techniciens du FMI et la partie malgache en vue de la signature d'un nouvel accord. Les dossiers sensibles comme ceux de la Jirama et d'Air Madagascar ont été discutés durant ces réunions. Un protocole d'accord technique est en préparation. Le nouvel accord ouvrira la voie aux financements d'autres partenaires techniques et financiers. Le risque de surendettement extérieur est jugé modéré, ce qui permettra à la Grande Île de continuer à emprunter pour financer des projets pour la réalisation du Plan émergence pour Madagascar. Le précédent accord financier du FMI au titre de la FEC remonte à 2016, pour un montant de 304,7 millions de dollars sur 3 ans. En avril 2020, le conseil d'administration du FMI a décaissé au titre de la Facilité de crédit rapide (FCR) 165,99 millions de dollars pour aider le pays à répondre à ses besoins urgents de balance des paiements résultant du déclenchement de la pandémie.

13/02 - Un financement de 320 millions de dollars du FMI en vue pour appuyer un programme de réformes économiques au titre d'une nouvelle Facilité élargie de crédit (FEC). Un accord a été trouvé au niveau des services du FMI et Madagascar. Le déblocage des fonds dépend de l'accord de son conseil d'administration et de l'obtention des assurances de financement nécessaires. Le programme des autorités est surtout axé sur le soutien à la reprise post-Covid-19 et sur la relance de la dynamique des réformes pour augmenter et soutenir une croissance inclusive et réduire la pauvreté. Les priorités seront détaillées dans le Plan Emergence Madagascar (PEM) qui n'est pas encore validé. Dans le détail, cette nouvelle FEC va « *relancer le programme de réformes structurelles, réduire les risques budgétaires y compris ceux en lien avec l'exposition aux catastrophes naturelles qui peuvent être exacerbées par le changement climatique* ». Elle touche également la Jirama, à travers un plan de redressement opérationnel et financier afin de rendre la société de l'Etat viable. Il est également question du maintien des prix des carburants à un niveau conforme avec les coûts du marché afin d'éviter l'accumulation de nouveaux passifs envers les distributeurs de carburant. Pour *L'Express* « *il se peut que des critères de performances à atteindre soient de nature à mettre de l'huile sur le feu d'une braise sociale, attisée par le mouvement des opposants. Comme une éventuelle hausse des tarifs de la Jirama ou le retour à l'application des prix du carburant, gelés depuis juin 2009, insuffisants pour contenir les dérives inflationnistes. Déjà que les séquelles de la crise sanitaire étouffent de nombreux ménages en détresse respiratoire par ces majorations au quotidien des prix des produits de première nécessité.* » Le

⁸ Cf Blog Justmad - <https://p1.storage.canalblog.com/16/67/448497/128619344.pdf>

quotidien s'interroge aussi sur les motifs des multiples reports de présentation officielle du PEM. Des injonctions « *amicales, instructives et constructives* » du FMI auraient eu des impacts sur les contours financiers du projet initial. Le FMI revient à la charge sur l'utilisation des fonds destinés à la lutte contre le Covid-19. Dans son communiqué, usant des termes diplomatiques, il souligne l'importance de la transparence sans l'utilisation des financements octroyés majoritairement par les partenaires techniques et financiers : « *Les autorités doivent faire davantage de progrès pour mettre à disposition du public les informations sur l'utilisation des fonds destinés à la lutte contre le Covid-19* ». Le communiqué insiste également sur l'application efficace des cadres juridiques de la lutte contre la corruption.

10/02 - La Banque mondiale alloue à Madagascar un financement de 50 millions de dollars pour soutenir ses efforts de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts entre 2020 et 2024. Le montant a été alloué dans le cadre du Facilité de partenariat sur le carbone forestier (FCPF). Son objectif est de réduire ce type d'émission de la Grande île de 10 millions tonnes de dioxyde de carbone. L'objectif de la facilité est d'accroître la productivité agricole tout en réduisant la pauvreté en milieu rural et en améliorant la qualité des sols. La conservation des ressources hydrauliques et la protection de la biodiversité font également partie des buts que s'est fixés l'initiative. Elle couvrira 10 % de la superficie du pays et concernera 7 millions d'hectares de forêts humides dans l'Est. Lancé en 2008, le FCPF est mis en œuvre par la Banque mondiale dans 47 pays en voie de développement.

18/02 - La Banque mondiale désapprouve la renonciation du gouvernement à une hausse des tarifs de la Jirama qui avait été mise en œuvre avant d'être annulée suite aux vives réactions que la mesure avait provoqué. L'application du tarif « *Optima* », en début d'année, avait causé une hausse conséquente des factures pour une grande partie des usagers, provoquant une aggravation du mécontentement social lié à la crise sanitaire. Le directeur pays de la Banque mondiale a adressé un courrier aux autorités pour les alerter sur le fait que ce rétropédalage pourrait compromettre le décaissement d'une aide budgétaire d'urgence dans le cadre de riposte au Covid-19 ainsi que les négociations sur un projet visant, notamment, à booster le secteur énergétique. Le gouvernement est accusé de ne pas avoir tenu ses engagements portant sur les actions préalables à mettre en œuvre pour bénéficier de l'aide budgétaire d'urgence d'un montant de 75 millions de dollars. Quant au programme énergétique qui pourrait être compromis, il porte sur un montant de 400 millions de dollars. « *Madagascar est un pays souverain. La décision du conseil des ministres n'a pas à être soumise à une autre entité avant son exécution, déclare une source proche du dossier. L'État ne transigera quant à sa position sur la question.* »

Le ministre de l'économie et des finances affirme avoir eu une discussion avec le représentant de la Banque mondiale. Il aurait manifesté la bonne volonté des dirigeants pour le redressement de la Jirama et avancé entre autres, la crise sanitaire qui a lourdement affecté le pouvoir d'achat des ménages pour justifier la décision du gouvernement. « *Tout s'est arrangé avec la Banque mondiale* », a-t-il affirmé.

19/02 - Le climat des affaires se gâte - Relations orageuses avec les bailleurs de fonds. Pour *L'Express*, la réaction de la Banque mondiale à la suspension ou à la révision du système de tarification *Optima* avancée par la Jirama a été tout sauf une surprise. L'institution ne veut plus entendre parler de subventions pour renflouer les caisses d'une société d'État menacée de faillite. De son côté, Marc Gérard, représentant du FMI, a rappelé que les aides financières conséquentes accordées pour compenser la baisse drastique des recettes publiques et assurer le bon fonctionnement des services de l'État durant la crise sanitaire devaient être utilisées pour des dépenses d'urgence en matière de santé publique et pour la relance budgétaire, notamment en soutenant le secteur privé et en préservant les secteurs sociaux – éducation et santé. Au total près de 620 millions de dollars, dont plus de la moitié de la part du FMI, et exceptionnellement sans conditionnalités, ont été accordés. Le FMI laisse entendre à mots couverts qu'il n'est pas satisfait de l'usage qui a été fait de ces aides d'urgence. Le contenu du Plan Emergence Madagascar (PEM) semble également ne pas convenir aux bailleurs de fonds, ce qui expliquerait que sa présentation ait été plusieurs fois reportée. L'attribution de la nouvelle Facilité élargie de crédit (FEC) serait en suspens.

02/02 - Sécurité alimentaire : les Etats-Unis ont débloqué 100 millions de dollars par le biais de l'Usaid. Les crédits sont destinés à trois nouveaux projets : « *Maharo* », « *Fiovana* » et « *Firanga* ». Financé à hauteur de 45 millions de dollars, « *Maharo* » adopte une approche multisectorielle dans les régions Atsimo Andrefana et Androy. Le Catholic Relief Services (CRS) est le leader de sa mise en œuvre. 279 000 personnes sont ciblées au niveau de 20 communes. « *Fiovana* », lui aussi financé à hauteur de 45 millions, est mis en œuvre dans les régions Atsimo Atsinanana et Vatovavy Fitovinany. Le leader d'exécution est l'Adventist development and relief agency (Adra). 428 000 personnes en sont les cibles. Quant au projet « *Firanga* », il s'agit d'une aide alimentaire d'urgence financée à hauteur de 10 millions de dollars. Ses zones d'intervention sont les régions Atsimo Andrefana et Androy avec 222 000 personnes comme cibles.

17/02 - Sécurité alimentaire - Le Japon à la rescousse du Sud. Un décaissement des trois millions de dollars pour appuyer la guerre contre le *kere* a été annoncé par l'ambassadeur du Japon. Ce soutien est une

réponse à « *l'appel éclair* », émis par le gouvernement et le Système des Nations unies le 18 janvier afin de booster les aides d'urgence pour lutter contre l'insécurité alimentaire dans le Sud.

La Suisse a également répondu à l'appel à l'aide lancé en faveur des victimes du *kere*. L'ambassadeur helvète a indiqué que son pays octroiera un million de francs suisses pour soutenir cette lutte.

05/02 - L'ambassadeur des États-Unis et le premier président de la Cour suprême ont annoncé un projet d'une valeur de 4 millions de dollars financé par le gouvernement américain qui renforcera les capacités de la Cour des comptes et améliorera la gestion des fonds publics. La Cour des comptes est l'institution supérieure d'audit, chargée de contrôler toutes les dépenses publiques et de mener des évaluations des politiques pour l'Assemblée nationale. Ce projet, d'une durée de cinq ans, est financé par l'USAID. La Cour des comptes de France, du Maroc et l'auditeur général de Norvège contribuent également au projet, en mettant leur personnel et leurs connaissances à la disposition des auditeurs malgaches.

18/02 - 2 millions de dollars du Département d'Etat américain sur 2 ans pour lutter contre le trafic d'espèces sauvages et l'exploitation forestière illégale. L'une de ces subventions est accordée au Wildlife Conservation Society et au Center for Advanced Defense Studies pour renforcer l'application de la réglementation afin de protéger les espèces rares et menacées de bois précieux du Nord-Est et d'améliorer la coopération avec les partenaires internationaux. Traffic et Durrel ont reçu la 2e subvention pour soutenir la réduction des trafics de tortues, de lémuriers et d'autres espèces en danger.

► Economie - Social

16/02 - Le Plan émergence Madagascar (PEM) 2019-2023 se fait attendre. Sa mise en œuvre est annoncée seulement à partir du mois de juin. Il devrait concrétiser les promesses électorales d'Andry Rajoelina durant la campagne présidentielle. Les ateliers de consultation nationale ont débuté en mai 2019, les conseils des ministres portant sur le PEM se sont enchaînés mais deux ans après l'accession au pouvoir du président l'opposition commence à s'interroger et à critiquer le pouvoir pour ce retard. La finalisation du PEM a été annoncée depuis le mois de décembre. Une date a même été avancée pour sa présentation officielle, le 19 janvier. La date coïncidait avec l'anniversaire de la prestation de serment d'Andry Rajoelina. En fait et selon des indiscrétions, le PEM attendrait encore la validation, voire le financement, des partenaires techniques et financiers.

18/02 - Nouveau défi de développement : l'initiative One District, One Factory vise 60 districts. Le programme a été annoncé officiellement en conseil des ministres. Inspiré par la politique gouvernementale ghanéenne, l'initiative, qui relève du ministère de l'industrie, en partenariat avec le syndicat des industries de Madagascar (SIM), vise à favoriser le développement industriel régional et à répondre localement aux besoins de la population. L'objectif est en premier lieu de générer des emplois et d'ajouter de la valeur aux ressources brutes. La transformation agro-alimentaire constitue le projet phare (production de jus de fruits, usines de décorticage de riz, de transformation de pommes de terre et de tomates...). Les créateurs privés bénéficieront d'un soutien de l'administration.

20/02 - Roland Ratsiraka : non aux monopoles. Deux secteurs sont déjà monopolisés : l'huile alimentaire et le litchi, tandis que la vanille est en voie de monopolisation, selon le député de Toamasina et exportateur. Une seule usine d'huile alimentaire, à Toamasina, détient le monopole depuis la Transition, en 2009. Détenue par un proche du pouvoir, elle bénéficie d'une exonération totale des droits et taxes d'importation et elle est la seule qui a le droit de produire de l'huile à Madagascar, alors que deux autres usines ont été construites. Cette situation est défavorable aux consommateurs qui ne peuvent faire jouer la concurrence et peser sur les prix. Les exportations de litchi et de vanille seraient également sous la coupe d'un proche du pouvoir.

11/02 - L'explosion démographique génératrice de pauvreté à Madagascar. Une bombe démographique à retardement pour la Grande Ile qui laisse planer une épée de Damoclès sur sa santé économique. Depuis l'indépendance, le taux d'accroissement annuel de la population s'est accéléré, passant de 1 % au temps de la colonisation à 2,5 %. Madagascar comptant actuellement près de 27 millions d'habitants (données 2020). Si cette tendance se poursuit, **la Grande Ile comptera 46 millions d'habitants dans 30 ans.** Les perspectives démographiques ne laissent planer aucun doute quant à la nécessité de réguler cette croissance effrénée. Une femme a actuellement en moyenne 3,95 enfants. Les flux migratoires se concentrent dans les villes, particulièrement les chefs-lieux des provinces, accentuant ainsi la prolifération des bidonvilles. Selon une étude de 2011 de l'agence Habitat des Nations unies, 72 % de Malgaches vivraient dans des bidonvilles. Un chiffre continuellement en hausse en raison de l'intensification de l'exode rural. L'explosion démographique est l'une des principales causes du chômage de jeunes. Le pays devrait créer des millions d'emplois supplémentaires durant les 20 prochaines années. La construction des infrastructures ne suit pas. Les conséquences de cette explosion démographique sont catastrophiques sur l'écologie : déforestations, désertification, pollution, sécheresse, érosion, diminution des réserves d'eau douce, déclin des rendements

agricoles...Il est impératif de renforcer les programmes de planification familiale visant, au moins, l'espace-ment des naissances.

16/02 - L'enquête nationale sur la situation socio-démographique des ménages indique qu'entre 2015 et 2018 une femme en âge de procréer a eu en moyenne 4,6 enfants⁹. La fécondité de femmes est plus élevée en milieu rural (5 enfants par femme) qu'en milieu urbain (3,4 enfants par femme). Les disparités sont notables selon la région et les caractéristiques socioéconomiques (5,1 enfants chez les femmes non instruites et 6,7 chez les plus pauvres). La prévention de la maternité précoce serait une mesure importante pour réduire les naissances avant l'âge de 18 ans, dont la tendance montre une augmentation parmi les jeunes générations. Deux femmes en union sur cinq (40 %) utilisent une méthode contraceptive moderne. Parmi les femmes de 15-49 ans mariées ou en union, 65 % de leur demande en contraception sont satisfaites avec une méthode moderne.

16/02 - Un financement de près de 35 millions de dollars a été alloué à la réalisation du 3e recensement de la population et de l'habitation (RGPH-3) depuis sa conception en 2015. Les opérations se sont déroulées entre mai et juin 2018. Les premiers résultats viennent d'être publiés. **La population de Madagascar était à cette date de 25,67 millions d'habitants**, elle a plus que triplé en 43 ans et doublé en 25 ans. 80,7 % sont des ruraux et un peu plus de la moitié se concentrent sur les Hautes Terres centrales. Le rythme d'accroissement de la population a été soutenu au cours de la période intercensitaire de 1993 à 2018, avec un taux de croissance annuel moyen de 3,01 %, soit une augmentation moyenne d'environ 368 000 individus par an. Ce taux de croissance est plus élevé à Toliara, Mahajanga et Antsiranana avec des taux respectifs de 3,5 %, de 3,4 % et de 3 %. Plus de la moitié de la population a moins de 18 ans. L'espérance de vie à la naissance est estimée à 67,64 ans en moyenne. La population étrangère résidente est de 33 276 individus. Le nombre d'habitants pourrait encore doubler en 25 ans et atteindre ainsi plus de 50 millions en 2043.

13/02 - Les acteurs de la filière PPN ont trouvé un accord. Les prix de certains produits ont été fixés. Producteurs, collecteurs, transporteurs, grossistes, détaillants, importateurs et association pour la défense des consommateurs sont parvenus à s'entendre pour baisser les prix des produits les plus consommés par la population après plusieurs tentatives de contrôle des prix. Le transport des marchandises est le facteur principal qui renchérit les prix de détail.

02/02 - Le bras de fer entre les inspecteurs du travail et leur ministère se poursuit. Le ministère brandit des sanctions au cas où ils persisteraient à poursuivre leur grève et n'assureraient pas leur service. Les inspecteurs et contrôleurs du travail ont suspendu leurs activités depuis novembre. Le secrétaire général du ministère a souligné que la grève illimitée des agents de l'Etat n'est pas régie par la loi. Le conseil de discipline pourrait être saisi. Le secrétaire général du syndicat, Dera Randrianarivony, dénonce des gestes d'intimidation à l'encontre de ses collègues, comme des décisions de mutation, et annonce son intention de saisir le Conseil d'Etat. Ce sont des mutations dictées par la nécessité et qui ne constituent aucunement des sanctions, réplique le ministère.

17/02 - Près de 1,4 million de personnes sont tombées sous le seuil de pauvreté (à 1,9 dollar par jour) en 2020, ce qui porte le taux de pauvreté à 77,4 %, son niveau le plus élevé depuis 2012 d'après la Banque mondiale dans sa dernière note de la conjoncture économique pour Madagascar. Selon le ministère de la population, 70 % de la population vit dans une pauvreté extrême, dont 13 % sont des jeunes de moins de 18 ans vivant seuls et ne bénéficiant d'aucune éducation ni de protection sociale. *Tribune* rappelle qu'en 2016 92 % des emplois étaient non-salariés (dont 46 % sans rémunération), seule 4 % de la population active occupée bénéficiait d'une forme de protection sociale. Un atelier de consultation publique sur la protection sociale vient de voir le jour, avec la participation de sociologues malgaches et étrangers et des opérateurs économiques.

23/02 - L'« agrégation agricole », nouveau concept promu par le ministère de l'agriculture pour atteindre l'autosuffisance alimentaire, et l'agribusiness le modèle à développer pour transformer le secteur. L'agrégation agricole consiste en un contrat signé entre des coopératives d'agriculteurs, éleveurs ou pêcheurs, les « agrégés », et une entreprise, l'investisseur, « l'agrégateur ». Il s'agit d'une forme d'agriculture contractuelle déjà pratiquée à Madagascar. L'entreprise avance les semences, engrais, matériel et encadre les paysans. Les paysans cultivent leurs terres en utilisant les intrants fournis, en respectant strictement les différentes instructions de l'entreprise et doivent lui vendre, à un prix souvent fixé au moment de la signature du contrat, toute leur récolte sauf les produits qui ne respectent pas les normes. La perte d'autonomie des paysans est manifeste, la plus-value bénéficie majoritairement à l'investisseur, le partenariat est « *petit gagnant-grand gagnant* », dénoncent la société civile et le Collectif Tany¹⁰, pour qui la signature des contrats par

⁹ Cf. Blog Justmad - <https://p5.storage.canalblog.com/53/12/448497/128638788.pdf>

¹⁰ Cf. Blog Justmad- <https://p7.storage.canalblog.com/71/60/448497/128681668.pdf>

des coopératives à la place des paysans, membres ou non d'associations, maintiendra le rapport de forces très inégal entre l'investisseur et les agriculteurs. Par ailleurs, la logique économique des agrégateurs risque de les amener à préférer investir dans des produits à forte valeur ajoutée qui ne sont pas des produits vivriers. Et même s'ils s'engagent dans la riziculture, ils risquent de préférer exporter le riz. De gros doutes sont donc émis sur la capacité de cette stratégie à atteindre l'autosuffisance alimentaire. L'agrégation agricole ayant été appliquée pendant plus de 10 ans par le plan Maroc Vert, les principaux enseignements de l'expérience montrent que le paysan devient de plus en plus dépendant et n'a pas les moyens de contrôler les prix de vente de sa production. Un appel à la vigilance de tous les citoyens est lancé donc dans le cadre du futur projet de loi annoncé dans la stratégie nationale de l'agribusiness.

25/02 - Le PAM annonce une dégradation de la situation nutritionnelle dans le sud du pays. 135 000 enfants sont gravement touchés, nécessitant des actions urgentes. On constaterait une hausse de 59 % du nombre d'enfants admis dans les centres de prise en charge de la malnutrition infantile en janvier 2021 par rapport à la même période de 2020. La période de soudure dans cette partie de l'île va se poursuivre jusqu'en avril. Beaucoup d'habitants du Sud, fortement touchés par le *kere*, ont décidé de quitter le sol de leurs ancêtres, à la recherche de moyens de subsistance.

26/02 - La ville de Toliara et toute la région Atsimo Andrefana font partie zones les plus touchées par la crise économique née de la crise sanitaire. La population est à bout et réclame des solutions rapides et réalistes pour endiguer le chômage massif. Pour la Plateforme des associations œuvrant pour le développement de Toliara (VFMT), le seul projet réaliste et pouvant être rapidement mis en œuvre est le projet d'exploitation d'ilménite de Ranobe par l'Australien Base. Sauf que toutes les activités de ce dernier ont été suspendues par l'Etat depuis presque deux ans. Une grande partie de son personnel a rejoint le rang des chômeurs. « *La plupart de nos jeunes n'ont ainsi malheureusement pas de choix, autres que tirer des cyclo-pousses ou de verser dans la prostitution* », déclare Nirina Ramarason, vice-présidente de la plateforme. Pour la VFMT, Toliara reste malheureusement un « *cimetière de projets* », une réputation qui lui colle à la peau.

Le conflit des paramédicaux

02/02 - Dans leur bras de fer avec le ministère de la santé, les paramédicaux reçoivent l'appui de la Solidarité syndicale de Madagascar. « *Nous poursuivrons nos revendications jusqu'à ce que nous obtenions des résultats* », indique le président du syndicat des infirmiers et des sages-femmes, Jerisoa Ralibera. La situation risque de déboucher sur une grève générale de ces personnels. Ils revendiquent toujours le paiement de leurs indemnités de réquisition portant sur la première vague de coronavirus, de mars à novembre. Ils réclament en outre le recrutement de 10 000 infirmiers et sages-femmes, dont la plupart ont travaillé bénévolement lors de cette épidémie.

08/02 - Les paramédicaux ont entamé une grève générale de 48 heures. Une présence massive des forces de l'ordre a été observée devant l'hôpital HJRA de la capitale. Pour leur premier jour de grève, les paramédicaux se sont donnés rendez-vous dans cet hôpital. Les forces de l'ordre ayant quadrillé les lieux, ils n'ont pas pu entrer dans la cour de l'établissement, tout comme la semaine dernière où ils étaient également interdits d'entrée alors qu'ils préoyaient de tenir une réunion pour rapporter à leurs collègues la rencontre de leur représentant avec le ministre de la santé publique. Le syndicat a fait récemment appel à des organisations de la société civile internationale comme Human Right Defender, Amnesty International et Front Line Defender pour les aider dans leur lutte.

08/02 - Front Line Defenders dénonce les menaces à l'encontre du président du syndicat des paramédicaux. Le 30 janvier, le défenseur des droits humains Ralibera Andriamaholy Jerisoa a été arrêté, sans mandat, par quatre policiers armés et emmené au poste de police à la suite de l'organisation d'une réunion prévue le même jour. Il a été relâché deux heures plus tard, mais il a depuis reçu des menaces persistantes de la part d'individus inconnus. Ralibera Andriamaholy Jerisoa est président de l'Union paramédicale des infirmières et sages-femmes de Madagascar. Le syndicat se bat pour de meilleures conditions de travail et pour promouvoir les droits des paramédicaux. Il se croit visé en raison de ses travaux dénonçant le non-respect de la loi 20 mars 2020 relative à la réquisition du personnel médical pendant la période du 20 mars au 3 novembre par l'Etat dans le cadre de la lutte contre le Covid-19. L'Etat avait promis de verser à chaque membre du personnel médical une indemnité qui n'a toujours pas été versée. Ralibera Andriamaholy Jerisoa a mené les revendications des droits du personnel médical. Front Line Defenders est gravement préoccupée par ces menaces. L'association croit qu'elles sont directement liées à son travail pacifique et légitime de défense des droits humains¹¹.

¹¹ Cf. Blog Justmad - <https://p1.storage.canalblog.com/18/95/448497/128592067.pdf>

09/02 - Face-à-face tendu entre paramédicaux et forces de l'ordre. Les grévistes ont effectué un sit-in devant le portail du CHU et en sont venus aux mains avec les forces de l'ordre après l'aspersion de gaz lacrymogènes. Le président du syndicat, Jerisoa Ralibera, accompagné de quelques membres, se sont assis à même le sol, les bras en l'air pour montrer qu'ils étaient inoffensifs. « *Cet hôpital est notre lieu de travail et nous avons voulu y entrer pour l'organisation du service minimum* », a protesté le leader du mouvement.

10/02 - Les paramédicaux ont organisé un sit-in près des locaux du ministère de la santé avant d'être reçus par le ministre. Les lieux ont été quadrillés par les forces de l'ordre. Aucun consensus n'a été trouvé et la grève se poursuit. « *Dans les centres de santé de base, seuls les médecins assurent les différentes prises en charge* », indique Jerisoa Ralibera, président du syndicat des infirmiers et sages-femmes. Le président du syndicat a rappelé que les paramédicaux, tout comme les autres corps des fonctionnaires, ont le droit d'observer une grève dans l'enceinte de leur lieu de travail ou dans l'enceinte de leur ministère de tutelle. Le fait de les empêcher à réclamer leurs droits est anticonstitutionnel, a-t-il souligné.

« *Qu'ont-ils fait des millions de dollars de dons d'aides Covid ?* » ironise une sage-femme rencontrée par RFI « *Personne ne sait où cet argent est allé. Ceux qui le conservent jalousement ne pourraient-ils pas un peu penser à nous qui nous sommes battus, seuls, quand la situation était catastrophique dans les hôpitaux ?* » D'après les manifestants interrogés, en guise de prérequis, la présidence exigerait l'arrêt de la grève pour qu'une rencontre soit organisée entre le chef de l'Etat et les grévistes. Une condition refusée par le syndicat qui propose, lui, une trêve une fois qu'un rendez-vous aura été planifié. Le syndicat annonce vouloir saisir très prochainement la justice au sujet de la non-application des textes en vigueur relatifs à la réquisition du personnel médical dans le cadre de la lutte contre la pandémie.

16/02 - Grève des paramédicaux : les syndicalistes ont été sollicités par le ministère de la santé pour s'asseoir à la table des négociations mais la rencontre s'est soldée par un échec. Dans une ambiance tendue, une vingtaine de membres du SISFM se sont installés face à huit membres du cabinet, dont le directeur était absent. Une situation décevante pour ce syndicaliste qui a requis l'anonymat et qui explique au micro de RFI : « *Le syndicat a exposé les trois points de nos revendications mais les membres du cabinet nous ont dit qu'ils n'avaient pas la solution et que c'était à nous de la leur proposer. Vu l'argent qui a été alloué [par les bailleurs] à la lutte contre le Covid-19 - plus de 700 millions de dollars - le syndicat ne comprend pas pourquoi l'État ne peut pas nous payer nos indemnités de réquisition pour la lutte contre la pandémie* ». Les paramédicaux ont annoncé le début d'une trêve de trois jours, sans manifestation mais sans reprise de travail, pour permettre au pouvoir de trouver des solutions. Une audience a été demandée au chef de l'Etat. Le SISFM a mis en garde les autorités contre d'éventuelles intimidations à leur rencontre.

Le ministre de la santé a promis le paiement des indemnités d'éloignement spécial et d'une prime de motivation de 97 200 Ar. aux agents de santé pour ceux qui ne l'ont jamais perçue.

20/02 - Retour à la normale pour les paramédicaux. Après une dizaine de jours de bras de fer entre leur syndicat et le ministère de la santé, un consensus a été enfin trouvé portant sur les trois points relatifs à leurs revendications : versement des indemnités de réquisition pour 228 jours et de l'indemnité d'éloignement spécial, recrutements massifs pour les centres de santé et les hôpitaux. Le détail de l'accord n'a pas été rendu public. Un comité de suivi sera mis en place. « *Ils nous ont fait des promesses, mais n'ont pas détaillé ou précisé, comment nos revendications vont être réalisées* », tempèrent les syndicalistes, qui restent vigilants. En reprenant le travail nous voulons montrer au pouvoir que notre mouvement n'est pas politique, souligne Jerisoa Ralibera, président du syndicat. La trêve décidée durera un mois.

Taux de change au 28/02/21 : 1 euro = 4 532 Ariary

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune, Newsmada (Les Nouvelles), La Vérité, La Gazette 2GI, Orange.mg, Madagate, Moov, 2424.mg, Justice Madagascar (Facebook), Agence malagasy de presse.com, afriqueactudaily.com, Malagasynews, Mada-actu.info.